PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 13 NOVEMBRE 2025 (20 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;
Excusés :
Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Jean GIGOUNON, Conseillers;

Conseil communal du 13 novembre 2025

à 20h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2025 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2025.

Monsieur Philippe Labar :

« Modification budgétaire numéro 1, exercice 2025.

Lors de l'élaboration de notre budget initial 2025, nous escomptions un boni présumé à l'exercice propre de 175 977 euros, ainsi qu'un résultat final avec un boni supposé de 4 211 430 euros.
Et ce, après un prélèvement de 912 555 euros transférés vers le fond de réserve extraordinaire.
Cette première modification rectifie ainsi nos prévisions initiales. Le résultat escompté pour l'exercice FROP s'élève à 608 977 euros, soit 433 000 en plus. Et le résultat final cumulé 4 677 416 euros.

Au niveau de l'exercice ordinaire, en matière de dépenses, l'émission de 2,90 % des dépenses de personnel, soit un écart budget de 591 700 euros.
Augmentation des frais de fonctionnement de 5,83 %, d'où un écart budget de 411 513 euros, suite à la mise en conformité des aires de jeux, le chantier des académies, de frais informatiques, la part fédérale pour les cartes d"identités, dédommagement à la Région Wallonne, travaux de sécurisation des Récollets.
Diminution des dépenses de transfert de 1,18%, soit un écart budget de 168 449 euros, diminution due à la taxation de la zone de secours. Augmentation des dépenses de dette 0,77 %, soit un écart budgétaire de 34 184 euros, ce qui nous amène à une diminution des dépenses de 314 451 euros sur l'ensemble des dépenses de 45 912 483 euros, soit une diminution de 0,68%.
En matière de recettes, augmentation de recettes de prestations de 6,80 %, soit un écart budget de 72 372 euros suite aux entrées et piscines, redevance de l'occupation du domaine public.
Stagnation des recettes de transferts, soit un petit écart budget de 14 810 euros dû à l'augmentation du PRI, mais la baisse de l'IPP et la perte de subsides du conseiller en urbanisme.
Augmentation des recettes de dettes 3,77%, soit un écart budget de 33 365 euros dû aux dividendes de gaz et électricité légèrement supérieurs au montant prévu au budget initial.
Ce qui nous amène à une majoration des recettes de l'ordre de 120 548 euros par rapport à

l'ensemble des recettes de 46 523 460 euros, soit une variation de 0,26%.

Au niveau de l'exercice extraordinaire, il s'agit d'adaptation au niveau des projets en cours nécessaires pour attribuer les projets ou tenir compte des modifications pour les projets arrivant en fin de chantier :
WC PMR, au niveau du Kursaal, 8 000 euros, placement d'une porte et fermeture automatique des remparts pour l'attribution et le raccordement ORES, 2 380 euros.
Au niveau des Académies, les honoraires de l'auteur de projet 492 212 euros. Au niveau des Académies, les travaux effectués par ORES 15 245 euros. Au niveau des bassins pour les salamandres, 62 000 euros.
Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et le suivi des travaux de l'Hôtel de Ville, 6 704 euros, désignation d'un auteur de projet pour l'étude et le suivi des travaux à la Collégiale Saint-Ursmer, 2 070 euros, matériel de décoration de la Grand-Place, 3 125 euros, rénovation urbaine du quartier de la Montagne pour un montant total de 192 977 euros. Remplacement des 4 classes plus sanitaires à l'école de Buvrinnes, 42 978 euros, restauration de la tour de l'église Sainte-Madeleine à Epinois, 77 513 euros, marché de voirie agricole 1 211 euros, marquage spécifique aux abords des écoles 21 008 euros, marché stock trottoir sur Buvrinnes 28 432 euros, honoraires à auteur de projet pour la construction de logements dans l'écoquartier 22 324 euros, construction de logements dans l'écoquartier, modification numéro 4 et le décompte 108 755 euros. Marché stock du rabotage pose d'une part 16 312 euros et 36 000 euros. Marché stock voirie agricole au niveau de la rue des Holifosses à Bray, 26 287 euros, chaudière au niveau du Kursaal, ainsi qu'une urgence à l'école de Waudrez, 22 677 euros, soit un total de 1 188 223 euros qui seront répartis comme suit 605 457 euros en emprunt et 582 765 euros sur fonds propres.

Merci pour votre écoute. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je vous remercie, Monsieur l'Echevin.
Est-ce qu'il y a des commentaires, des remarques, des questions ?
Madame Leroy sera la seule intervenante. »

Madame Natacha Leroy :

« Voilà, je ne serai pas longue. C'est une modification budgétaire qui est fidèle finalement au budget qui reste globalement équilibré, mais qui manque comme le budget, de vision et d'anticipation. Où, les comptes sont positifs, mais essentiellement grâce aux subsides et aux ajustements techniques, pas grâce à une stratégie de fond, ce qu'on peut vraiment regretter.
On constate une hausse continue des dépenses de fonctionnement et de personnel sans plan clair de maîtrise. Les investissements, eux, dépendent presque uniquement des financements régionaux et donc des autres. Alors on va rester constructifs. Évidemment, on soutient les projets utiles, les écoles, les voiries, la sécurité, mais on regrette vraiment l'absence de pilotage budgétaire à moyen et long terme et de priorité claire pour l'avenir de la Ville. Nous plaidons pour une gestion proactive tournée vers l'efficacité, pas seulement vers l'équilibre comptable. On n'y est pas du tout ici. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je vous remercie très sincèrement pour vos propos, Madame Leroy. Je trouve que depuis le mois de février jusqu'au mois de novembre, nous sommes passés d'incompétents, de budget irresponsable à un budget équilibré. Certes, comme toutes les Villes et Communes en Wallonie, c'est vrai que nous avons quelques subsides. Mais si ça vous chagrine, je peux vous dire qu'on en

a tellement moins qu'avant. C'est impressionnant. C'est vraiment impressionnant ce qu'on en a moins. Ça ne vous chagrine peut-être pas, mais le fait est bien celui-là.
Donc passer d'incompétents irresponsables à un budget équilibré, ma foi, j'avoue, c'est une grande victoire. »

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

2. Notification de la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2025 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 2ème trimestre 2025 en date du 30 juin 2025. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 4.498.339,46 €.

Prise de connaissance

TUTELLE C.P.A.S.

3. Tutelle du CPAS - Finances - Budget général de l'exercice 2025 - Modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2025 du CPAS.

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Brièvement, toujours en essayant de rester constructifs. Malheureusement encore un million en plus. On épuise totalement le fond de réserve. J'alertais déjà là-dessus à la confection du budget. La maison de repos, ça frétille. J'espère que ça va faire autre chose que frétiller pour la suite, parce que c'est encore 400 000 euros ici qu'on perd. Donc on espère. On travaille quand même intelligemment avec le président au niveau du CPAS. Le huis clos, ça aide beaucoup, ça nous permet d'échanger et d'avancer. Mais voilà, là, je reste quand même sur mes commentaires toujours de janvier par rapport à cette confection du budget et mes craintes pour l'avenir. Simplement, on va s'abstenir en l'état. Je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et une grande stratégie à mettre en place, notamment pour l'activation sur Binche de nos articles. Merci. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je vous remercie Monsieur Rombaut, je crois que vous êtes témoin d'un grand travail effectué au CPAS et s'il y a bien quelque chose que nous partageons, c'est l'espoir. C'est cet espoir qu'au mois de janvier, tout se passe pour le mieux. Et comme vous, on espère. »

Pour: 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Abstentions: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

REGIE FONCIERE

4. Régie foncière - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire n° 1 de la Régie foncière pour l'exercice 2025 aux montants ci-après,

- Recettes : 1.738.887,54 €
- Dépenses: 1.738.887,54 €
- Soit une modification budgétaire n°1 en équilibre.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

5. Impositions communales 040/371-01 Règlement-taxe relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement-taxe relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier pour les exercices 2026 à 2031.

Monsieur Laurent Devin :

« Est-ce que vous voulez un commentaire global?
On va faire article par article, évidemment mais est-ce qu'il y a une réflexion globale puisque nous allons aller du point 5 au point au point 46, me semble-t-il. C'est bien ça?
Est-ce qu'il y a un commentaire général, Madame Leroy? Dites-moi. Et puis je céderai la parole à Monsieur Lecoq. »

Madame Natacha Leroy :

« J'aurai un commentaire. En tout cas, nous aurons un commentaire pour les points 5 et 6. Et après, on aimerait bien quand même voter article par article. J'aurais d'abord un commentaire général parce que notre vote sera le même pour les points 5 et 6. Si j'ai une explication qui est la même pour les deux points. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« On a un commentaire global pour justifier un peu nos positions sur le vote global et il y aura peut-être deux ou trois réactions sur certains votes. »

Monsieur Laurent Devin :

« OK. Très bien. Alors ce que je propose, Madame Leroy, vous commencez, Monsieur Lecoq, sur les points cinq et six. Et puis on viendra, alors point par point, on est d'accord? Cinq et six, les centimes additionnels au précompte immobilier et la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Finalement, les deux grosses taxes qui touchent les citoyens, le PRI et l'IPP. Madame Leroy. »

Madame Natacha Leroy :

« Oui, donc voilà. Vous l'avez d'ailleurs reconnu en conférence de presse, la fiscalité à Binche a augmenté, soit a été indexée, soit les plafonds ont augmenté. On peut vous rejoindre sur certains points, moins sur d'autres. Néanmoins, par rapport au PRI et à l'IPP, vous allez me dire qu'on n'a pas modifié. Cependant, effectivement, pendant les législatures précédentes, même si nous avions voté pour, par loyauté, on a assez dénoncé que pour nous, c'était beaucoup, beaucoup trop. Pour le PRI, on passe même le plafond prévu par la circulaire budgétaire qui est de 2600. On est ici à 3000. Pour l'IPP, on est aussi très haut par rapport à la moyenne wallonne. Et en fait, ici, le problème, c'est qu'on touche véritablement à la classe moyenne. On touche vraiment aux personnes qui travaillent, aux malheureux, même pas 60 % des gens qui travaillent, qui vont payer pour toute la Ville. A un moment donné, on estime que faire un petit effort par rapport à ces gens-là, et faire diminuer le panier de la ménagère pour les gens qui viennent dépenser leur argent à Binche, ça aurait été un beau signal par rapport à d'autres augmentations qu'on va pouvoir remarquer par la suite. Donc évidemment, nous allons voter contre ces deux points-là. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Tout d'abord, je voulais faire une remarque pour un peu poser le contexte et en deuxième point, pour un peu expliquer pourquoi on va voter abstention ou contre sur certains votes. J'ai entendu du côté du banc du MR, je cite qu'il n'y a pas de plan clair avec les financements régionaux comme quoi nous avons besoin de financements régionaux, d'efficacité et d'équilibre comptable. J'invite déjà à acheter une bonne calculette ou un boulier à défaut pour le gouvernement MR et Engagés, parce que c'est eux qui vont créer des taxes qui ne portent pas leur nom. Ils s'appellent des taxes Bouchez. Ils renvoient la patate chaude auprès des Communes. Les Communes sont obligées de dégager des moyens pour pouvoir financer des services essentiels à la population. Je pense que c'est un peu Calimero que nous joue le MR et des Engagés. Ils disent : « On ne taxe pas » mais ils renvoient les taxes et les responsabilités au niveau communal, parce que sinon, comment on va pouvoir assurer des services essentiels à notre population? Et donc, je trouve que structurellement, je comprends qu'il y ait un souci. On l'avait déjà signalé au début. Vous aviez dit qu'on était dans un entre-deux pour cette année, qu'en 2026, on devait justement voir ce qui allait se passer. On ne sait toujours pas. C'est un peu, comme on dirait, un flou artistique auprès du côté du MR et des Engagés. Il y a aussi au Gouvernement Arizona l'impact aussi sur le CPAS. On doit ainsi pousser à des choix qu'on va devoir faire ici. Nous, nos choix vont être toujours proportionnels, c'est-à-dire qu'on veut toujours trouver des moyens de faire des paliers afin de faire supporter la charge la plus lourde sur les épaules les plus larges, afin d'épargner justement la classe travailleuse, la classe moyenne, comme vous le dites, Madame Leroy, parce qu'on en est bien loin dans les mesures que vous prenez dans les instances supérieures. On comprend les inquiétudes, on ne sait pas sur quel pied danser pour l'année 2026. Il y a aussi d'autres mesures, mais ça, ce sera des questions que je soumettrai après, comme la menace sur les contrats APE, et structurellement, combien ça va aussi engager des services essentiels qui sont utiles pour la classe travailleuse, pour aller bosser comme les crèches, par exemple, parce qu'il y a des contrats APE dans les crèches, mais aussi dans les services CPAS, pour pouvoir justement cadrer cette vague. Mais en tout cas, je constate qu'on voit au gouvernement MR, comme d'autres sorties, qu'il y a eu récemment, d'articles de presse, comme quoi ils ont vraiment un gros souci avec les maths. Je trouve que c'est vraiment honteux de renvoyer la patate chaude ici au Conseil communal et dans d'autres Communes, Monsieur le bourgmestre, il faut le savoir, qu'ils nous servent ça dans

d'autres communes en Région Wallonne, donc échanger pour avoir aussi d'autres échos. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur Lecoq. Par quoi commencer? Donc sur les propos de Madame Leroy, vous êtes libre de vous exprimer. Si je comprends bien, en fait, votre reproche, c'est qu'on ne diminue pas ces 2 impôts-là. Je peux vous dire que ne pas les augmenter est déjà très important. On pourra dire au citoyen qu'on l'a épargné, vraiment. Rendez-vous dans d'autres communes. Vous verrez un peu comment les coreligionnaires du MR se comportent quand ils sont dans la majorité, c'est impressionnant. Ils vont jusqu'à des 8,8% d'IPP. Quand vous voyez à combien on est, 8,8% !
L'Echevin des finances MR de la Ville de Huy commente l'augmentation de l'IPP à 8,8 %.
L'Echevin des finances MR estime, lui aussi, que l'augmentation de l'IPP à 8% était inévitable, face aux pressions du Fédéral et de la Région, c'est le dernier niveau de pouvoir, à savoir la Commune, qui doit chiquer. Dans Sud Info ! Vous imaginez ! Dans Sud Info, c'est écrit noir sur blanc. Vous connaissez certainement ce monsieur, s'il est Echevin, vous le connaissez.
On ne dirige pas la presse. Chacun fait son métier. Vous travaillez avec quelques-uns qui travaillent à la communication MR chez vous.
Avalanche de nouvelles taxes communales, c'est aujourd'hui 1re page du journal Le Soir, édito de Béatrice Delvaux, éditorialiste en chef.
Les Communes, cochons payeurs du système Belge.
Le tout aux Communes sauve peut-être la mise de la Région Wallonne et soulage quelque peu le Fédéral, temporairement et partiellement. Mais leur décision de faire faire le sale boulot au Bourgmestre a son quota, écoutez bien, d'hypocrisie, de cynisme et d'aveuglement. Cela pose des questions. Je vais vous dire la première. Comment permettre aux Villes qui contribuent au redéploiement économique et assurent un filet social de remplir ces deux rôles si elles sont désargentées ? 2, comment éviter de recréer des concurrences entre les Communes qui ont montré lors des crises accueil des réfugiés ukrainiens, Covid, mais aussi lutte contre le trafic de drogue, toute la nécessité et le bienfait de trouver et de nouer des collaborations et de la solidarité. 3.Et là, ça concerne la démocratie. Est-il bien raisonnable de fâcher le citoyen avec le niveau de pouvoir le plus proche de lui, et qui, au contraire des deux autres, a souvent conservé cette confiance qui fait tant défaut dans nos démocraties, gare à l'effet boomerang qui touchera l'ensemble de la classe politique. Je termine 2 pages, 2 pages d'enquête. Ça vous dit? Page 11. N'y a-t-il pas une forme d'incohérence voire d'hypocrisie de la part des autres niveaux de pouvoir? Réponse de Julien Flagotier, conseiller en finances publiques à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, dont une de vos amies proches est la présidente. On peut effectivement parler d'incohérence. D'un côté, les Gouvernements Régional et Fédéral affirment qu'ils n'augmentent pas la fiscalité. De l'autre, leur décision transfère des charges importantes vers les communes qui n'ont d'autre choix que de créer ou d'augmenter leur propre taxe. C'est une manière détournée de faire porter la responsabilité de l'effort fiscal sur les communes sans l'assumer directement. On le dit souvent, mais le niveau communal est à la fois la première et la dernière ligne pour le citoyen, la première vers laquelle il se tourne en cas de problème et le dernier filet de sécurité en cas de précarité. La solidarité, la précarité, le financement. Et donc effectivement, je peux vous le dire, en n'augmentant pas ces deux taxes, nous préservons le citoyen, là où dans d'autres communes, obligés, comme bien d'autres élus municipaux, même des Echevins MR de grandes villes ou de villes moyennes augmentent jusqu'à 8,8 % l'IPP. Alors, nous reprocher aujourd'hui de ne pas l'augmenter, je peux vous dire qu'à Binche, on va perdre des millions d'euros. Je le dis devant Madame la Directrice financière, je la prends à témoin des millions d'euros déjà aujourd'hui sur l'ensemble de la législature, des millions d'euros. Et donc effectivement, nous devons toucher d'autres recettes en faisant bien attention chez nous de pouvoir épargner au maximum le citoyen, les commerces, les associations, mais d'aller chercher de l'argent ailleurs. Et c'est ce à quoi nous allons nous employer vers les agences bancaires, oui, nous le revendiquons vers les logements inoccupés, encore plus, vers les commerces vides, effectivement, qui n'étaient pas taxés, c'est vrai, vers les secondes résidences, vers les écrits publicitaires. Et vous le savez, mon espoir, c'est que nous, on ne doive le faire qu'une fois. Il fut un temps, on n'était pas obligé de le faire parce

qu'il n'y a personne qui le fait de gaieté de cœur. Vous le savez, on n'a pas augmenté depuis 2013, mais ce temps-là est révolu. Aujourd'hui, les Communes sont étranglées et la Ville de Binche est encore, encore en capacité de travailler. Mais on va voir déjà toutes les difficultés lors du prochain budget, lors des années à venir qui vont être ô combien plus difficiles que ce que nous avons connu jusqu'à présent. Parce que derrière, il n'y a pas encore les subsides qui sont annoncés. Et à cela, Madame Leroy, je vais vous ajouter une chose. Il est quand même particulier de nous faire travailler sur les budgets alors qu'il n'y a pas encore de budget au Fédéral. Aucune indication claire au Fédéral, d'un Gouvernement déjà formé depuis des mois. Et en Région Wallonne, des mesures sont annoncées et il n'y a pas encore de texte par rapport à ça. Et donc on navigue, on navigue à vue en essayant d'être les plus responsables possibles sans affoler les gens en prenant nos responsabilités et en essayant, dans un premier tour de mesure, de pouvoir encore les épargner. Malgré cela, on doit pouvoir encore essuyer vos critiques, mais entendez bien la colère qui gronde et qui vient de partout, vraiment, et nous faire porter le chapeau aujourd'hui en disant vous ne diminuez même pas les taxes, mais je me demande si on vit dans le même monde. Voilà, je vous cède la parole avec respect. »

Madame Natacha Leroy :

« Déjà, vous vous targuez d'être en boni. A un moment donné, quand on a un boni, il peut peut-être profiter à tout le monde. Deuxièmement, en réponse au PTB, ce qu'il y a de bien, c'est qu'il s'adresse directement à nous. Si vous voulez, on peut se mettre à deux, et je pense que finalement, vous ne vous adressez à personne d'autre, donc on peut faire un Conseil communal à deux groupes. Et puis, ce que je me dis quand même, c'est qu'on est ici au Conseil communal et que finalement, on fait un débat des mesures régionales et fédérales, c'est-à-dire comment on les connaît bien, vu que vous nous posez toutes les questions à nous. Déjà, je peux vous répondre pour les mesures APE. Vous connaissez très mal votre dossier, mais pour ce qui est des crèches et des CPAS, petite enfance, c'est immunisé comme ça. Je vous réponds, ça n'a rien à voir ici. Mais bon, si vous voulez qu'on fasse un débat régional, il n'y a pas de souci, on peut vous répondre. Sinon, on peut vous répondre après aussi. Je pense que Monsieur Devin est en train de se perdre dans des explications, mais évidemment, comme d'habitude, ne répond à rien du tout. Donc je pense qu'on peut se concentrer un petit peu sur les taxes qui sont prévues à la Ville de Binche. Et encore une fois, si le PTB, je ne sais pas dans quelle mesure, il peut aussi directement s'adresser à nous. Mais je pense qu'à la base, c'est au Collège qu'il doit s'adresser. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Madame Leroy. Monsieur Lecoq ? »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Non, je ne veux pas faire le Conseil qu'avec vous mais ce qui est important c'est que vous dites qu'on ne fait pas le débat ici de la Région, mais c'est un peu mentir aux concitoyens, aux gens qui nous ont fait confiance, parce que structurellement, on dépend aussi de la Région et des tutelles de pouvoir supérieur. Le fond des Communes, les quatre P qui ont été continuellement dé-financés. Pour expliquer aux gens les quatre P, c'est tout ce qui touche à la pauvreté, au public, aux pompiers ainsi qu'à la police. On le voit aussi ici dans les budgets, on doit mettre la main à la poche là-dessus. Et vous venez un peu enfoncer les clous du cercueil ici avec le Gouvernement MR/Engagés, en mettant encore plus de complications sur les finances de cette Commune, ainsi que toutes les autres Communes. Dire qu'on ne peut pas faire le débat régional et des tutelles au-dessus, c'est mentir aux gens. Je suis désolé, c'est faux. Il y a aussi d'autres mesures que vous dites par rapport aux APE, mais jusqu'à preuve du contraire, on attend toujours les décisions. C'est vraiment un flou, on ne sait toujours pas sur quel pied danser, ainsi qu'au niveau fédéral, on est

toujours à l'attente d'un budget. Et si le budget est aussi compliqué à mettre en place, parce qu'il y a une pression qui vient des gens qui, avec le temps, sont de plus en plus au courant et on démasque de plus en plus vos mensonges, qui sont continuellement répétitifs. A un moment donné, les gens échangent, discutent entre eux, ils comprennent un peu votre mascarade derrière tout ça. Je ne veux pas faire débat avec vous, mais c'est important et essentiel d'expliquer aux gens ce que vous essayez de faire ici et ailleurs. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Monsieur Lecoq. Madame Leroy, vous dites que je ne réponds pas. Je vous réponds. Vous nous dites : « Je vous reproche de ne pas diminuer les deux plus grands impôts communaux. » Et je vous explique, pour nous, c'est déjà un travail très important de ne pas les augmenter. Là où vos camarades MR de Huy l'augmentent à 8,8 %. Mais il y en a d'autres, il y en a d'autres. »

Madame Natacha Leroy :

« Vous n'avez pas l'habitude de récompenser le travail. Ça, on le sait bien, mais on ne va pas refaire le débat pendant trois heures. »

Monsieur Laurent Devin :

« Mais c'est le citoyen qui récompense le travail. Vous le savez bien. Je pense que vous avez été à mes côtés, vous étiez à ma gauche au Collège communal. Je pense que vous êtes témoin de mon travail. J'ai vu le vôtre, et je ne me suis jamais permis de le commenter parce que quand on est en équipe, on est en équipe. Je précise également, je vous réponds et je réponds également à Monsieur Lecoq qui interpelle. Est-ce que vous avez raison de parler du Fédéral et du Régional. Mais oui, Monsieur Lecoq, je vous donne raison parce que toutes ces décisions, elles nous impactent directement. Alors on vous regarde et on vous dit Tiens, le fond des communes, pourquoi vous en parlez? C'est à la région Wallonne. On perd 1 %, 144 000 euros. Vous avez raison d'en parler. La non-indexation APE, 70 000 euros pour la Ville, 26 000 euros pour le CPAS, 96 000, presque 100 000 euros aussi. Vous parlez de la réduction de subsides APE, mais vous avez raison, Monsieur Lecoq. Voilà. Pour 2026, estimation à 4,4 %. 165 000 euros. Est-ce que vous avez raison d'en parler? Mais oui, parce que ce qui se prend là-bas comme décision, quand la décision est prise, quand les calculs sont bien faits, ça impacte directement la Ville et ça impacte directement ses citoyens. On parlera également de la gratuité scolaire. On nous a expliqué, ça va être jusqu'à la 6eme primaire. Mais c'est diminué de moitié, Monsieur Lecoq. C'est diminué de moitié. Après, je pourrais parler également du CPAS et des différents subsides, mais il y a un travail très important qui est en cours là-bas. Et donc, Monsieur Lecoq, nous sommes. Madame la Directrice financière, je vous prends à témoin. Vous êtes la garante de l'orthodoxie budgétaire. Est-ce que oui ou non, nous sommes déjà un million d'euros de pertes ici en novembre 2025 pour la Ville et le CPAS. Et je vous le dis, ça ne fait que commencer et nous n'avons pas encore les décisions gouvernementales. Nous attendons Noël.
Donc voilà, je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions, sauf s'il y en a une que j'ai oubliée, Madame Leroy. Vous n'hésitez pas à m'en parler. Non? Je considère alors que j'ai pu répondre à votre attente. »

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant,

Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

6. Impositions communales 040/372-01 Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

7. Impositions communales 040/367-15 Taxe communale sur les immeubles inoccupés destinés au logement - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les immeubles inoccupés destinés au logement pour les exercices 2026 à 2031.

Madame Natacha Leroy :

« Donc à la base, nous ne sommes pas contre la taxe sur les immeubles inoccupés. On est contre, par contre, l'augmentation qui est quand même conséquente dans ce cas-là, pour avoir reçu plusieurs personnes pendant les audiences fiscales, on remarque souvent que c'est indépendamment de leur volonté et ça ne rentre pas toujours dans les causes exonératoires. Quand il y a par exemple des indivisions, des successions qui durent très longtemps. Et honnêtement, pour ces gens-là, ça devient vraiment préjudiciable. On trouve que l'augmentation de la taxe est ici trop conséquente, même si on est pour le raisonnement, mais on est contre l'augmentation, donc contre la taxe, le montant. »

Monsieur Laurent Devin :

« Donc vous êtes pour le raisonnement, mais contre la taxe ? »

Madame Natacha Leroy :

« Exactement. L'augmentation, je pense que j'étais claire. »

Monsieur Laurent Devin :

« OK. Vous expliquerez ça à l'une de vos supporters. Vous expliquerez combien l'hôtel des Remparts, on n'a pas fait bouger les choses. Vous expliquerez combien c'est agréable d'avoir des maisons qui se détériorent en plein centre-ville.
Et dans l'entité. Et quand vous êtes en indivision, effectivement, nous, ce qu'on veut, c'est mobiliser l'investissement et justement pousser pour qu'on retrouve justement cet investissement. Monsieur le Premier Echevin, est-ce qu'on peut vous donner le micro? »

Monsieur Kevin Van Houter :

« J'ai été titulaire de la matière par le passé, mais j'avoue que je suis un peu scandalisé par ce qui a été dit. S'il y a bien une taxe pour moi qui a vraiment du sens, qui est porteur au niveau communal, il y a une crise du logement qui dure depuis des années, on a besoin de logements privés de qualité, on a besoin de logements sociaux de qualité, on a une ville où on a des centaines de logements inoccupés avec des propriétaires qui, pour certains, ont des biens par dizaines et qui n'en font rien. Il y a des gens qui gardent une maison pour le carnaval, soit ils payent la taxe résidence de seconde résidence, mais il y a plein de gens qui font de la spéculation immobilière, qui n'investissent rien. Et quand on dit qu'on n'est pas corrects avec eux, des audiences fiscales, j'en ai fait aussi plein. Au contraire, je pense qu'on est même beaucoup plus souples que des règles qu'on s'applique et on était tous d'accord quand il y a des personnes qui ont mis la maison en vente, que la maison est réellement vendue au moment où la taxe arrive, puisque la taxe arrive plus tard, on ne fait pas payer la taxe pour permettre à ces gens-là, parce que le but, c'est incitatif, c'est débarrassez-vous de ce logement inoccupé, ou le transformez-le, ou vendez-le, ou faites-en quelque chose. Mais arrêtez de bloquer de l'immobilier, parce que pour un, il y a la crise du logement, mais aussi il y a les voisins. Il faut penser aussi à tous les gens qui vivent à côté de ces bâtiments-là, qui sont détériorés, abîmés, et qui, eux, ont une perte de valeur de leur propre bâtiment, puisqu'à côté de chez eux, dans leur quartier, il y a l'une ou l'autre ruine. Sincèrement, je ne peux pas comprendre. Oui, il y a une augmentation du taux, mais justement, c'est incitatif. Il y a des gens qui sont en indivision, ils n'en peuvent rien, OK, qu'ils l'expliquent, mais il y en a d'autres aussi que ça les arrange bien, parfois, de rester en indivision, parce qu'on ne veut pas régler le problème. Et donc nous, c'est une taxe qui est réellement incitative pour que des gens s'activent, se débarrassent d'un problème. Parfois, ils n'ont pas les moyens. On peut le comprendre. On fait une réunion tous les ans, ici, au Kursaal, avec des opérateurs qui viennent de la région Wallonne et d'autres pour expliquer les aides qui existent, enfin, elles existent pour le moment, parce que ça aussi, peut-être qu'un jour, ça disparaîtra, mais les aides qui existent pour soutenir les propriétaires privés et qui parfois n'ont pas assez d'argent pour pouvoir rénover eux-mêmes, mais donc des systèmes d'aides, de primes pour pouvoir confier ces logements ensuite au fond des familles, etc. Il y a plein de solutions possibles, et on vient dire, c'est comme si on disait Je suis contre les gens qui roulent vite, mais payer les amendes, ça fait chier. Je suis désolé, mais s'il y a quelque chose qui ne va pas, il faut pouvoir agir. Un logement inoccupé, qui dure et qui dure, pour qu'il soit inoccupé, il faut plus d'un an d'inoccupation, donc il faut qu'il soit recensé. Ensuite, les gens ont le droit de venir s'expliquer. Si, par exemple, il y a un permis d'urbanisme, ils sont exonérés pendant un certain temps. Si le bâtiment est mis en vente, si le bâtiment est en recherche de location, il y a plein de possibilités de ne pas payer cette taxe. Si on se bouge pour son logement. Celui qui est taxé, c'est celui qui ne fait rien ou qui ne veut rien faire. Moi, franchement, c'est un commentaire qu'on soit de gauche, de droite, de n'importe quelle couleur. Quelque chose que je ne comprends pas. Il faudrait que cette taxe, il faudrait que cette taxe rapporte 0. Idéalement, il faudrait qu'il n'y en ait plus, qu'elle ne soit plus nécessaire, car les gens activent leur logement. Ce n'est pas une taxe qui a pour but de rapporter du pognon, c'est une taxe incitative. Vraiment, moi, c'est quelque chose que je ne comprends pas. Je suis désolé. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Monsieur le Premier Echevin. Et donc on préfère épargner le citoyen et aller activer les investissements. Si on a de plus en plus de logements inoccupés, je ne vois pas qui ça fait plaisir. Et je ne vois pas en quoi ça renforce la vitalité de notre ville. »

Pour: 23
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

8. Impositions communales 04002/364-29 Taxe communale sur les véhicules isolés abandonnés - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les véhicules isolés abandonnés pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

9. Impositions communales 040/367-15 Taxe communale sur les immeubles inoccupés destinés à l'exercice d'activités économiques - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les immeubles inoccupés destinés à l'exercice d'activités économiques pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 23
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

10. Impositions communales 04001/364-22 Taxe communale sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

11. Impositions communales 04003/367-48 Taxe communale sur les sites d'activité économique désaffectés - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les sites d'activité économique désaffectés pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

12. Impositions communales 040/367-13 Taxe communale sur les secondes résidences - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les secondes résidences pour les exercices 2026 à 2031.

Monsieur Cédric Lecoq :

« Sur ce genre de vote et d'autres votes, si on s'abstient, c'est parce qu'on est pour une proportionnalité beaucoup plus forte. Et donc c'est pour ça qu'on va s'abstenir sur ce point-là aussi. On veut plus de paliers ou de proportionnalité pour pouvoir, par exemple, mettre un métrage pour pouvoir épargner ceux qui ont peut-être travaillé pour avoir cette maison-là sur leur seconde résidence. Donc on est sur une logique de proportionnalité, que ce soit au niveau supérieur. Donc on doit être logique sur le niveau local aussi. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je ne sais pas si ça existe. Et chaque seconde résidence a son histoire. Ça peut être un magasin qui n'est plus ouvert, mais on le garde parce qu'il a pignon sur rue au carnaval, ça peut être aussi, j'ai déjà rencontré des parents qui habitaient à la mer et leur enfant était décédé dans cette maison. Ils voulaient garder la maison en souvenir de l'enfant. Ce sont des choix qui sont posés par les uns, par les autres. Des gens qui habitent à Mons, à Bruxelles et qui ont toujours une seconde résidence à Binche parce qu'ils viennent le week-end voilà chacun a ses raisons et je les respecte toutes mais il est un fait certain c'est qu'ils ne payent pas d'impôts là et donc c'est une manière pour nous aussi de valoriser les biens ».

Accord à l'unanimité

13. Impositions communales 040/364-16 Taxe communale sur les agences de paris sur les courses de chevaux - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les agences de paris sur les courses de chevaux pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

14. Impositions communales 040/364-02 Taxe communale sur le personnel de bar - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur le personnel de bar pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

15. Impositions communales 040/364-32 Taxe communale sur les agences bancaires - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les agences bancaires pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 23
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

16. Impositions communales 040/364-27 Taxe communale sur les terrains de camping - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les terrains de camping pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

17. Impositions communales 040/364-12 Taxe communale sur les débits de boissons - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les débits de boissons pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

18. Impositions communales 04002/364-48 Taxe communale sur les commerces de frites (hot-dogs, beignets, etc.) à emporter - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les commerces de frites (hot-dogs, beignets, etc.) à emporter pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

19. Impositions communales 04006/364-48 Taxe communale sur l'utilisation d'espaces privés ou commerciaux pour un usage lucratif - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur l'utilisation d'espaces privés ou commerciaux pour un usage lucratif pour les exercices 2026 à 2031.

Madame Judith Philippe :

« Au carnaval, je me demandais si les services clubs qui organisent une buvette au carnaval paieront cette taxe aussi ? Parce que ce n'est quand même pas du bénéfice, c'est pour être distribué à des bonnes œuvres. »

Monsieur Laurent Devin :

« Donc tout ce qui est location de salle, ça reste gratuit pour les ASBL à usage lucratif deux fois par an ensuite pour ce qui est du carnaval donnez-moi un exemple le vôtre sans citer le service club. »

Madame Judith Philippe :

« Disons que si un service club organise une buvette, est-ce qu'il va payer une taxe pour les trois jours de carnaval ? »

Monsieur Laurent Devin :

« Vous êtes déjà dans un espace approprié j'imagine vous n'allez pas aller comme pour vendre du mimosa sur la rue ? »

Madame Judtih Philippe :

« On a un commerce qui vit et qui nous dit « Vous pouvez faire votre buvette de chez nous » ».

Monsieur Laurent Devin :

« Ah oui. Madame la Directrice financière, vous pouvez nous éclairer parce que je sais que, évidemment, si vous venez vendre du mimosa, vous venez vendre des frites et que vous êtes sur

un site public Mais si vous allez dans un endroit, par exemple : si vous êtes aux Pélissiers, vous ne payez pas, c'est dédié aux Pélissiers. Donnez un exemple d'endroit. »

Madame Judith Philippe :

« Près de la maison du Bouddha, il y a un espace commercial vide. Et il y a un service club qui a fait une buvette. Et bon, je trouve qu'un service club, il ne gagne pas de l'argent pour s'enrichir, il gagne de l'argent pour redistribuer. »

Monsieur Laurent Devin :

« Est-ce que vous avez payé l'année passée? On n'a pas bougé à ça. Ne vous inquiétez pas, si vous ne savez pas. Est-ce qu'il vous satisfait que les associations sans but lucratif ne payent pas ? »

Madame Judith Philippe :

« Très bien. »

Accord à l'unanimité

20. Impositions communales 040/364-23 Taxe communale sur les panneaux publicitaires - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les panneaux publicitaires pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

21. Impositions communales 04001/364-24 Taxe communale sur la distribution gratuite d’écrits publicitaires «toutes-boîtes» ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur la distribution gratuite d’écrits publicitaires « toutes-boîtes » ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

22. Impositions communales 04004/364-48 Taxe communale sur les commerces de nuit - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les commerces de nuit pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

23. Impositions communales 040/367-18 Taxe communale sur les piscines privées - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les piscines privées pour les exercices 2026 à 2031.

Monsieur Cédric Lecoq :

« Sur ce point-là, on avait une remarque. On s'est renseignés, à Tournai, ils ont fait un système par rapport aux métrages, aux tailles des piscines. Et donc ils ont fait un impôt, une taxe différente par rapport à la taille des piscines, parce qu'il y a des personnes qui économisent pour pouvoir justement avoir une piscine et tout le monde n'a pas la même taille et aussi une façon d'échapper à l'impôt en rendant ça à une piscine naturelle. Ce n'est plus une piscine. Il y a aussi une autre mesure qui permet d'échapper à ça. Il faut bien encadrer le point pour ça. »

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

24. Impositions communales 040/361-04 Taxe communale sur les demandes de changement de nom - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur les demandes de changement de nom pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

25. Impositions communales 04002/363-10 Taxe communale sur l'utilisation de cercueils en polyester - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver règlement relatif à la taxe communale sur l'utilisation de cercueils en polyester pour les exercices 2026 à 2031.

Monsieur Cédric Lecoq :

On va voter contre, si vous voulez, je peux justifier. Il y a une raison économique derrière aussi. Donc il y a des personnes qui font ce choix-là et des fois ils sont mal conseillés. Et donc, après, il y a aussi d'autres problématiques aussi pour la mise en terre, etc. Je l'ai vécu personnellement. C'est pour ça qu'ils ont des mauvais conseils. Ils peuvent être assujettis, vraiment, vont être dans des complications et donc on va voter contre.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Contre: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

26. Impositions communales 040/363-10 Taxe communale sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver règlement relatif à la taxe communale sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

27. Redevances communales - 040/361-04 - Redevance communale sur la délivrance de documents administratifs- Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

28. Redevances communales - 040/363-11 - Redevance communale sur les prestations administratives pour les exhumations de confort et le rassemblement des restes mortels - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur les prestations administratives pour les exhumations de confort et le rassemblement des restes mortels pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

29. Redevances communales - 040/363-13 - Redevance communale sur la location de caveaux d'attente - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la location de caveaux d'attente pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

30. Redevances communales 878/762-56 - Redevance communale sur la vente de columbariums communaux - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la vente de columbariums communaux pour les exercices 2026 à 2031.

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

31. Redevances communales 878/161-05 - Redevance communale sur l'octroi de concessions aux cimetières - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur l'octroi de concessions aux cimetières pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

32. Redevances communales 878/762-56 - Redevance communale sur la vente de caveaux communaux - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la vente de caveaux communaux pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

33. Redevances communales - 040/363-14 - Redevance communale sur l'ouverture et la fermeture de caveaux et columbariums - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur l'ouverture et la fermeture de caveaux et columbariums pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

34. Redevances communales 040/361-02 - Redevance communale sur la demande

d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

35. Redevances communales 040/361-03 - Redevance communale sur la délivrance de permis d'urbanisation - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la délivrance de permis d'urbanisation pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

36. Redevances communales 040/361-48 - Redevance communale sur le traitement des dossiers d'urbanisme - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur le traitement des dossiers d'urbanisme pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

37. Redevances communales 040/361-04 - Redevance communale sur la délivrance de permis de location - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la délivrance de permis de location pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

38. Redevances communales - 040/366-14 - Redevance communale sur l’occupation temporaire de la voie publique à l’occasion de travaux - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur l’occupation temporaire de la voie publique à l’occasion de travaux pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

39. Redevances communales 040/366-48 Redevance communale sur les occupations occasionnelles du domaine public communal dans un but commercial - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur les occupations occasionnelles du domaine public communal dans un but commercial pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

40. Redevances communales 040/366-01 - Redevance communale sur les droits d'emplacement sur les marchés - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur les droits d'emplacement sur les marchés pour les exercices 2026 à 2031.

Monsieur Cédric Lecoq :

« J'essaie d'être bref. La question sur les maraîchers, nous avions plutôt une autre vision là-dessus. Nous voulions une diminution parce que les maraîchers disparaissent de plus en plus et on se pose des questions sur le retour, justement, vu la diminution de ces maraîchers, sur cette redevance. Et donc nous voulions plutôt aller vers la diminution pour donner un peu un électrochoc, même si c'est symbolique parce qu'il y a d'autres conjonctures dans le commerce, etc, qui impactent les maraîchers. Mais voilà, nous étions plutôt pour une vision vers la diminution que de l'augmentation pour aider nos maraîchers. »

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

41. Redevances communales 040/366-03 - Redevance communale sur les loges foraines et loges mobiles - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur les loges foraines et loges mobiles pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

42. Redevances communales 040/361-48 - Redevance communale sur les prestations communales techniques - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur les prestations communales techniques pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

43. Redevances communales 040/363-07 - Redevance communale sur l'enlèvement de versages sauvages - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur l'enlèvement de versages sauvages pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

44. Redevances communales 764/161-04 -Tarification applicable à la piscine communale - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la tarification applicable à la piscine communale, pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

45. Redevances communales 767/161-01 - Redevance communale sur le prêt de livres à la bibliothèque communale et de la réalisation de copies destinées au public - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur le prêt de livres à la bibliothèque communale et de la réalisation de copies destinées au public, pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

46. Redevances communales 763/16302-01 -Tarification de l'occupation des locaux communaux - Exercices 2026 à 2031 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la redevance communale sur la tarification de l'occupation des locaux communaux, pour les exercices 2026 à 2031.

Accord à l'unanimité

ASBL

47. Asbl "Office du Tourisme de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2024 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à :
- approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2024 par l'Asbl "Office du Tourisme de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.
- liquider à l'ASBL "Office du Tourisme de Binche" le solde de 20% de la subvention d'un montant de 18.000 €.

Accord à l'unanimité

48. Asbl "Centre de la Dentelle et des Métiers d'Art de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2024 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à :
- approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2024 par l'Asbl "Centre de la Dentelle et des Métiers d'Art de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.
- liquider à l'ASBL "Centre de la Dentelle et des Métiers d'Art de Binche" le solde de 20% de la subvention d'un montant de 9.000 €.

Accord à l'unanimité

49. Asbl "Amis de Binche Culture" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2024 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à :
- Approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2024 par l'Asbl "Amis de Binche Culture", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.
- De liquider à l'ASBL Amis de Binche Culture le solde de 20% de la subvention d'un montant de 43.900 €

Accord à l'unanimité

50. Asbl "MUMASK - Musée du Masque et du Carnaval" (anciennement Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche) - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2024 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2024 par l'Asbl "MUMASK - Musée du Masque et du Carnaval (anciennement Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche)", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

51. Asbl Antenne Centre / ACTV - Contrat de gestion 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la conclusion du contrat de gestion 2026, entre la Ville de Binche et l'Asbl Antenne Centre / ACTV.

Monsieur Cédric Lecoq :

« Mais j'allais dire, par rapport à ça, on va voter pour, bien sûr, mais je voulais inviter les membres du Conseil à venir le 18 novembre à la Louve Expo, parce qu'ils font une initiative pour venir soutenir Antenne Centre, parce que vous êtes au courant qu'ils sont mis à mal avec Madame Galland et que nos médias locaux sont vraiment menacés. Donc j'appelle vraiment à participer pour apporter son soutien auprès d'Antenne Centre en ce jour-là. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Lecoq, là aussi, nous serons ensemble. Vous connaissez le 18-18 ? Le 18-18, c'est le journal à 18 heures. Et il dure 18 minutes. Et vous savez quoi ? C'est le 18 novembre à 18h00. Et j'y serai. Vous me suivez sur les réseaux sociaux ?
Je pense qu'effectivement, il faut que toute une région se mobilise, et en tout cas, au niveau du groupe socialiste, tout le Collège communal sera là. Ça, c'est certain. Tout le Collège communal sera là. Et je ne doute pas, parce qu'on en a discuté en préparant ce Conseil communal que bien évidemment les Conseillers communaux seront également présents. Je pense que ce jour-là, il faudra faire du bruit. Il y avait 3 000 personnes à Ciney pour Ma télé. Il y a eu 5 000 personnes à Tournai, hier, pour Nos télés. C'est impressionnant. Donc je pense qu'il faut pouvoir entendre ce bruit populaire qui est là, cet appel, après ça se décidera dans d'autres enceintes que celle-ci. Mais je pense qu'en votant aujourd'hui, c'est déjà un geste, c'est déjà un geste qui est posé. »

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

52. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 décembre 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 1er décembre 2025 à savoir:

1. Point sur le plan stratégique.
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026.

Accord à l'unanimité

53. IDEA – Conseil d'Administration - Désignation de Monsieur Frédéric Maghe au sein du Conseil d'administration - Ratification

Le Conseil Communal est invité à ratifier la désignation de Monsieur Frédéric Maghe, conseiller communal désigné par le groupe politique MR, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration d'IDEA conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'IDEA le 25 juin 2025

Monsieur Laurent Devin :

« Il y a ensuite deux points qui nous ont posé question, je vous l'avoue, à IDEA, la désignation de Monsieur Frédéric Maghe au sein du conseil d'administration, à HYGEA, la désignation de M. Philippe Labar au sein du conseil d'administration.
Monsieur Maghe, Monsieur Labar, on n'avait pas la même réflexion au sein de la Direction générale par rapport à ces points à faire passer ici. Je le fais, je le fais parce que ça nous est demandé. Je sais que ça se fait, par ailleurs, depuis bien longtemps. Pour la ville de Binche, c'est la première fois et donc on le fait. On tient à être le plus légaliste possible, je ne sais pas si juridiquement c'est ce qui tient la route, mais c'est ce qui est recommandé en la matière. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je n'ai jamais vu ça ailleurs non plus, donc merci de le faire, mais je ne comprends pas non plus. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ce que l'on pourrait faire à l'avenir, c'est peut-être que l'on puisse vérifier au top du top. Monsieur le Directeur général n'était pas pour, mais alors, il était vraiment contre. Mais je me suis renseigné et je dis : « on ne va quand même pas être les seuls à ne pas désigner les représentants qui ont par ailleurs déjà été désignés par ailleurs. » Pour que tout le monde comprenne bien, nous avons voté ici,en janvier, février, mars, je ne sais plus exactement, nos délégués, nos représentants, nos mandataires dans les assemblées générales. Les assemblées générales ont ensuite voté pour désigner les membres des Conseils d'administration. Monsieur Labar pour HYGEA, monsieur Maghe à l'IDEA. Et aujourd'hui, on nous demande de faire passer ici, en Conseil communal, une décision qui, par ailleurs a déjà été prise, on ne comprend pas très bien. Sauf qu'on nous explique que pour l'INASTI, il nous faut le passer. Et donc je vous propose de passer au vote pour les points 53 d'abord Monsieur Maghe qui est pour la désignation-ratification c'est vrai je n'aime pas voter c'est une ratification.

Monsieur Guillaume Somers :

« Si, il faut voter. »

Monsieur Laurent Devin :

« Il faut voter ? Vous êtes vraiment contre l'inscription de ce point.
C'est la première fois depuis très longtemps, je pense, que vous me dites : Si si, il faut voter. »

Monsieur Guillaume Somers :

« Ce n'est pas en défaveur de Monsieur Maghe d'ailleurs c'est quand même un peu paradoxal que… »

Monsieur Laurent Devin :

« Il y a Monsieur Labar aussi, hein ! Donc c'est pas politique ici. »

Monsieur Guillaume Somers :

« Ça serait quand même un peu paradoxal que ça se fasse majorité contre opposition ou plutôt opposition contre majorité. Alors ici, je trouve qu'il y a une bonne ambiance au sein du Conseil communal. Ce n'est peut-être pas le cas par ailleurs. Alors, que se passe-t-il? S'il y a un refus de ratifier, vous ne pouvez pas aller siéger à l'IDEA alors que vous êtes porté par votre groupe MR par ailleurs. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je suis totalement d'accord. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Maghe, je me suis renseigné. Du côté de Charleroi, ils le font depuis plusieurs années en fait. Déjà, les ceintures passées. Alors est-ce que c'est un exemple à suivre ici ? Je ne sais pas. J'ai téléphoné du côté de Bruxelles, on m'a dit Oui, il faut le faire. Donc je le fais. Ça enchante tout le monde, mais j'essaye de rester le plus légaliste possible. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Mais oui, j'ai eu un contact avec Monsieur Somers, ne vous en faites pas, il n'est pas si méchant que ça avec moi. »

Monsieur Laurent Devin :

« Voilà, nous ratifions pour Monsieur Maghe. Monsieur Maghe, j'ai cru comprendre que vous alliez devenir d'ici deux ans et demi, trois ans, président de la principale intercommunale de

développement économique. Je sais combien les intercommunales vous tiennent à cœur. C'est important pour le développement de notre région du centre, en plus région du centre, Mons-Borinage, et donc je vous souhaite un très bon travail et le meilleur pour nous toutes et nous tous, parce que le succès de cette intercommunale, c'est le fruit également de beaucoup de travail pour tous les citoyens de la région du centre et de Mons-Borinages. Et donc vous nous trouverez à vos côtés au sein de l'intercommunale pour faire prospérer notre territoire. En tout cas, je vous félicite »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je vous remercie et on peut profiter de l'occasion pour féliciter Monsieur Martin qui fait ça pendant trois ans, avant qu'Inchallah, je le remplace. Je dis Inchallah, comme Monsieur Rombaut dit toujours, c'est son expression favorite. »

Monsieur Laurent Devin :

« On pensait que c'était brièvement son expression préférée. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Il y en a plusieurs. »

Monsieur Laurent Devin :

« On croyait que c'était ça. Allez. Pour HYGEA, la désignation de M. Labar, qui va devenir président, aussi ? Félicitations quand même.

Accord à l'unanimité

54. HYGEA – Conseil d'Administration - Désignation de Monsieur Philippe Labar au sein du Conseil d'administration - Ratification

Le Conseil Communal est invité à ratifier la désignation de Monsieur Philippe Labar conseiller communal désigné par le groupe politique PS, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration d'HYGEA conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'HYGEA le 26 juin 2025.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

55. Bois de l'Alloët - Vente des coupes de bois de l'exercice 2026 - Approbation de l'adjudicataire

Le Conseil communal est invité à approuver l'adjudicataire ayant remis une offre avantageuse lors de la vente des coupes de bois, organisée par le SPW, du lot n° 10 relatif au bois de l'Alloët - Exercice 2026.

Accord à l'unanimité

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

56. Médiation relative aux sanctions administratives communales et au décret relatif à la délinquance environnementale - Convention - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la nouvelle convention de collaboration en matière de médiation relative aux sanctions administratives communales et au décret relatif à la délinquance environnementale.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

57. Gestion et protection des bassins - site des Académies - Faubourg Saint-Paul à Binche – Procédure d'urgence – Ratification de la dépense en vertu de l'article L1311-5 du CDLD

Dans le cadre du marché "Gestion et protection des bassins - site des Académies - Faubourg Saint-Paul à Binche - Procédure d'urgence », le Conseil communal ratifie :
- la dépense de 50.485,00 € hors TVA ou 61.086,85 €, 21% TVA pour du marché public "Gestion et protection des bassins - site des Académies - Faubourg Saint-Paul à Binche - Procédure d'urgence » ;
- l'inscription budgétaire à la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2025 du budget extraordinaire, article 734/722-60 (n° de projet 20160197), en vertu de l'article L1311-5 du CDLD.

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur le sujet, donc vous comprenez mon intervention. Simplement pour dire qu'on va s'opposer à cette ratification dès lors qu'il faut la voter. Pour la bonne et simple raison qu'on juge, mais on l'a répété à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, que ce projet du site des Académies, bien qu'il soit tout à fait nécessaire et utile, a pris une ampleur depuis son départ relativement surdimensionné au niveau financier et budgétaire et ici il s'agit d'une dépense on va dire, jamais que de 60 000 euros, mais 60 000 euros pour un enclos à Salamandre, ça me paraît quand même relativement élevé. Mais la DNF a probablement dû expliquer les choses et je suppose que Monsieur Van Houtter me répondra par rapport à ça mais quand je vois 60 000 euros pour un enclos à Salamandre, je me demande combien coûte un enclos à lions à Pairi Daiza. Au surplus, il y a un fait nouveau, puisque hier ou même ce matin, en tout cas, ça a tourné un peu, notamment sur les réseaux. J'entendais que le collectif binchois, qui défend l'habitat de la salamandre, a indiqué à grand renfort d'éléments visiblement portés par Natagora qu'il irait en recours au Conseil d'État contre la dérogation accordée par la DNF et donc par rapport au permis soumis. Natagora semble indiquer, je les cite, que les estimations de la DNF ne reposent sur aucune méthodologie scientifique rigoureuse, que ces barrières et cet enclos auront pour conséquence d'empêcher les salamandres d'accéder à la zone de travaux, ça, c'est bien, mais dans le même temps, vont les empêcher d'accéder à leur site de reproduction. Ils indiquent que le petit ruisseau de l'Hurtebise qui s'écoule au milieu du parc et qui pourrait précisément constituer une bonne zone de reproduction pour l'espèce est lui totalement pollué par les rejets d'eaux usées domestiques provenant des maisons en amont du site, lesquelles eaux usées ne sont pas connectées par le réseau d'égouttage. Il reste donc la stagnante au grand bonheur, probablement des salamandres, mais surtout des utilisateurs du parc. Bref, je ne suis pas là pour dire qu'il y a raison entre Natagora et la DNF. J'imagine qu'ils n'ont pas forcément les mêmes intérêts ni les mêmes standards de tolérance. Ils n'ont pas non plus le même rôle. Mais simplement, je profite de ce point pour vous poser deux questions. Je me demande simplement s'il ne serait pas utile de faire en sorte que la DNF et Natagora, simplement, se parlent, communiquent entre eux. Peut-être que la Ville pourrait mettre cela en œuvre, pourquoi pas avec

les membres du fameux collectif citoyen. Alors, je vous dis ça. Peut-être que ça a été fait, j'en sais rien, mais ça me permet d'en venir à ma deuxième question est-ce qu'on en est finalement, je vous avais interpellé sur le sujet il y a six semaines lors du dernier Conseil communal, est-ce qu'il y a d'autres éléments nouveaux que cet enclos à Salamandre a porté à connaissance des membres du Conseil et du public ? Voilà, je vous remercie. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur Maghe. Il y a plusieurs éléments nouveaux, avec à chaque fois des victoires de la Ville de Binche en justice. A chaque fois, la Ville de Binche gagne. A chaque fois, la Ville de Binche est attaquée. Et à chaque fois, la Ville de Binche gagne. Vous estimez que 61 000 euros pour un enclos à Salamandres, c'est excessif. Je réfléchirai là-dessus. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je posais la question, excusez-moi, j'ai rarement acheté un enclos à salamandres. »

Monsieur Laurent Devin :

« C'est juste plus de 2 millions de francs belges, Monsieur Maghe. Mais Monsieur Van Houter qui suit ça au quotidien, ça fait une partie de ces vacances d'ailleurs pendant l'été, va vous expliquer les différentes victoires en justice de la Ville de Binche et également là où on en est aujourd'hui dans les travaux parce que les travaux sont en cours. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Oui, merci. Merci pour les questions. C'était un peu logique. Début octobre, il y a eu un premier recours qui a été intenté contre la Ville de Binche par rapport à ce projet-là. Le requérant a perdu. La Ville de Binche a obtenu une première victoire. Ensuite ici, tout récemment, début novembre, il y a eu un recours non pas contre la Ville, mais contre la décision du DNF, donc la dérogation du DNF au Conseil d'Etat en urgence, et ils ont perdu également au niveau du recours. Et donc le fait d'annoncer qu'il y a un nouveau recours qui est déposé n'est pas une surprise puisque on le savait déjà c'était un peu logique mais je tiens quand même à rappeler que le recours qui a été intenté il y a 2 ou 3 semaines, la décision est déjà tombée et elle nous a été favorable. Quand je dis elle nous a été, elle a été favorable au DNF et donc forcément, par conséquent, favorable au projet. En effet, le mot enclos à salamandre, je ne l'utiliserai pas, je vous le laisse, mais je pense qu'il y a un peu d'humour là-dedans et je peux le partager, mais je ne le dirai pas. Alors sur le montant, en effet, il faut entendre qu'on est déjà à 61 000 euros de dépenses pour cela. Et ce n'est pas les seuls, parce qu'il faut être totalement transparent, puisque dans la dérogation qui est octroyée par le DNF, il n'y a pas que des travaux qui sont mis en place, je sais que c'est dénoncé sur les réseaux sociaux, mais c'est bien de donner toutes les informations. Il y a aussi, notamment un processus de désinfection lorsque des machines et des personnes vont pouvoir rentrer dans le site du chantier. Je fais une parenthèse dans mon intervention. Je rappelle que c'est un chantier et que des gens n'ont pas à aller ni qui que ce soit, n'ont pas à aller se promener dans un chantier, que ce soit prendre des photos, cueillir des fleurs ou je ne sais quoi d'autre, un chantier, c'est un chantier. Et donc, à un moment donné, il est important de respecter les règles. Il y a aussi des questions de sécurité. Je le rappelle une fois supplémentaire de ne pas se mettre en danger ni mettre les autres en danger pour aller chercher la petite photo cliché pour Facebook, pour essayer de gagner 3 likes. Je pense qu'il faut respecter les règles. C'est bien de demander aux autres de les respecter. Quand elles le sont et que la justice dit par plusieurs fois que les règles ont été respectées, il faut éviter soi-même de se mettre en infraction. Ça, c'était la petite parenthèse. Il y a aussi au niveau

des dépenses, puisque forcément, le processus désinfection ralentit un peu les choses et va impliquer des dépenses supplémentaires, mais doit être intégrée pour éviter. Là, c'est pour préserver la santé de ces salamandres et éviter qu'il y ait une contamination qui soit importée sur le site venant de l'extérieur. Je me permets quand même de se faire. Je m'en fous, je la fais, la remarque. Mais il n'y a encore pas si longtemps que ça, il y avait des milliers, des centaines, des milliers de joggeurs, de sportif. Non, des centaines, des milliers de sportifs à l'Urban Heroes Challenge, qui pataugeaient dans la mare, qui traversaient la mare. Je ne suis pas sûr que les chaussures étaient désinfectées, avec un processus bien particulier, ni les autres. Je ne suis pas sûr que le camion qui livre des choses dans le parc soit désinfecté. Je ne crois pas, mais si ça peut être fait et que ça peut aider à préserver cette espèce, on le fera. Je pense juste qu'il faut indiquer aux Binchois mais pas qu'aux Binchois mais aux citoyens en général. Le coût que ça représente. C'est un coût qui est non négligeable. Pour rappel, il y a quelques mois, personne n'est au courant de l'existence de ces espèces. Sinon, je pense que tous les autres événements qui ont été organisés à cet endroit n'auraient jamais pu être autorisés par le passé. Je rappelle aussi que fumer est interdit dans cette zone, puisqu'on a retrouvé aussi pas mal de mégots à proximité des zones de salamandre. Il faut la laisser en paix. C'est aussi un site d'enseignement. Au contraire de ce qui est dit par certains, ce n'est pas un parc dans lequel on peut se promener comme ça, comme au parc qui est situé un peu plus loin sur la rue. C'est un site d'enseignement. Il y a une barrière, c'est fermé par moments. Et donc forcer l'ouverture, comme on a pu le constater à certains moments. Déjà bien avant le projet des Académies, ce n'est pas lié, mais ce n'est pas un site de promenade. Il peut l'être par moments, dans les moments cadrés, mais c'est un site, une école dans laquelle il y a des élèves, des enseignants qui se déplacent. Et je pense que ça aussi, ça doit être respecté et surtout rappelé. Ce n'est pas un parc communal au sens strict du parc communal, comme on peut trouver dans cette rue ou au bout de la Grand-Place. Je pense avoir été assez clair sur ce point. Malheureusement, déjà des surcoûts importants. Ils sont importants, en effet. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Merci beaucoup. Vous préférez Barrière à Salamanque plutôt que enclos à Salamandre? »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Le terme, je crois qu'il doit être utilisé, c'est zone de défense. C'est une zone de protection. »

Monsieur Laurent Devin :

« Vous parlez des lions, nous sommes déjà aux éléphants. Tout ceci étant dit, ne perdons pas de vue que cela concerne 1 800 élèves du Conservatoire, de l'Académie et de personnes qui viennent en formation à l'Institut de promotion sociale. Ne perdons pas de vue que c'est tout un corps pédagogique. Trois corps pédagogiques qui ont travaillé dans des préfabriqués et je ne sais pas si d'autres qui sont dans des corps enseignants aimeraient travailler dans les conditions dans lesquelles ces professeurs ont dû exercer pendant des années et ont tenu jusqu'ici parce qu'ils savaient qu'il y aurait un investissement colossal, 20 millions d'euros, est-ce qu'on se rend bien compte par rapport à cela. Et donc, la volonté de la Ville de Binche est farouche. Nous allons continuer les travaux qui sont d'ailleurs en cours. Deux actions en justice ont déjà été menées contre la Ville de Binche et deux fois la justice a donné raison à la Ville de Binche.
Que je comprenne bien en fait? Vous êtes contre la réalisation de l'enclos, en fait. Parce qu'ici, c'est le 61 000. Non, mais je vais être précis, Monsieur Maghe. Ici, c'est vraiment la dépense de procédure de ce que l'on vote aujourd'hui. Je reprends le terme exact, c'est le vote sur la procédure d'urgence pour réaliser les aménagements nécessaires à la protection des salamandres. Je vais être précis pour pas qu'après il y ait une incompréhension ou qu'on joue sur

les mots. Je répète les termes. C'est la procédure d'urgence qui nous permet de réaliser les aménagements nécessaires à la protection des salamandres. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Oui, la réponse est que ça a un coût à nouveau de 60 000 euros, et simplement, et je l'ai dit au début de mon intervention, on part du principe que ce projet de l'Académie aujourd'hui est devenu totalement démesuré au niveau de son coût. Je l'ai déjà dit trois fois au Conseil. Il n'y a rien de nouveau. Je dis simplement que tout ce qu'on va additionner au surplus, on aura un peu de mal à l'avaler, tout simplement. »

Monsieur Laurent Devin :

« C'est le seul projet important qui est subsidié par le gouvernement. Nous, on accueille le seul subside que l'on reçoit. Si vous nous dites qu'on ne peut pas transformer l'essai, vous comprenez le rugby. Voilà, donc on a reçu le subside. On a même reçu un subside supplémentaire et donc on avance. On a bien compris que vous étiez contre et que tous les autres étaient pour. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Je suis désolé, je me permets, parce que je comprends qu'on soit contre cette dépense, et je pense qu'il y en a beaucoup ici autour de la table, qui sont contre cette dépense qui est très élevée par rapport à l'objectif visé. Mais en votant contre, si on était tous sur cette ligne-là, qu'on votait tous contre, en fait, c'est le projet des académies, du coup, qui est condamné. Et donc, en fait, ce qui est important, c'est qu'on ne peut pas délier les deux. C'est un peu comme on a déjà expliqué. On ne peut pas être contre le budget, mais pour la route. La route est financée via le budget. Donc forcément, il faut bien qu'à un moment donné, on vote l'objet qui permet la réalisation, et donc, voter contre, c'est s'opposer à la réalisation, c'est pas s'opposer au budget. Là, c'est s'opposer concrètement aux travaux. Et sans ces travaux, l'Académie ne peut pas se faire, puisque ça veut dire qu'on ne respecterait pas la dérogation du DNF, donc de la Wallonie, qui impose de réaliser cela. Ce n'est pas nous qui choisissons de le faire parce qu'on a envie de dépenser 60 000 euros pour les salamandres. C'est une obligation de le faire par rapport à cette dérogation.
Vous ne pourriez pas nous reprocher d'interpréter du coup qu'en votant contre ça, c'est être contre le projet des Académies. Je suis désolé. C'est un raccourci. Quelque part, c'est lié. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Tout est lié, forcément. Mais non, je reste sur la position que j'ai indiquée trois fois. Je pense que c'est bon, je crois qu'on est. »

Monsieur Laurent Devin :

« Bon, on ne vous invitera pas à l'inauguration, vous êtes contre. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« C'est sympa. »

Monsieur Laurent Devin :

« On vous invite quand même à l'inauguration? »

Monsieur Frédéric Maghe :

« C'est un peu le gouvernement qui met les sous, je dis simplement. »

Monsieur Laurent Devin :

« Donc vous viendrez. Vous êtes contre, mais vous viendrez. Allez, j'ai déjà entendu ça aujourd'hui. »

Pour: 23
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI
Contre: 6
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Hélène HARVENGT

58. Travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole communale de Buvrinnes rue des Ecoles à 7133 Buvrinnes - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans le cadre du marché “Travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole communale de Buvrinnes rue des Ecoles à 7133 Buvrinnes”, le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3520 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Travaux d'aménagement de la cour de l'Ecole communale de Buvrinnes rue des Ecoles à 7133 Buvrinnes”, établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 272.063,81 € hors TVA ou 329.197,21 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 722/723-60 (n° de projet 20250063).

Monsieur Kevin Van Houter :

« Peut-être expliquer. Ça repasse parce que premier estimatif à 280 000 euros lors de la mise en concurrence, les prix qui sont sortis étaient beaucoup plus élevés, notamment au niveau de la démolition des préfabriqués. Et donc bizarrement, la démolition d'un préfabriqué aux Académies coûte moins cher que la démolition d'un frais fabriqué à Buvrinnes. Toujours difficile à comprendre. Et donc il y a eu un travail du service technique et que je remercie pour essayer de diminuer les travaux et donc de faire certaines choses en moins pour pouvoir avoir un budget plus raisonnable. On ne sait pas revenir aux 280 000, mais revenir, on espère, avec une nouvelle procédure, pour pouvoir avoir des offres plus intéressantes et éviter d'avoir une explosion des coûts. Ce n’est pas qu'on veut dépenser 400 000 au lieu de 280 000, c'est qu'à un moment donné, certains coûts qui sont rentrés sont réellement très éloignés. J'espère qu'avec cette nouvelle procédure, on pourra obtenir un prix plus correct. »

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

59. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Budget – Exercice 2026 - Approbation du budget de l'exercice 2026 après réformation – Décision.

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 21 août 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, réformé comme suit :
- Recettes : 10.472,87 € ;
- Dépenses : 10.472,87 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2026 s'élève à 9.119,33 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

60. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Budget – Exercice 2026 - Approbation du budget de l'exercice 2026 après réformation – Décision.

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 août 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, réformé comme suit :
- Recettes : 61.879,95 € ;
- Dépenses : 61.879,95 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2026 s'élève à 50.293,21 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

61. Fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Épinois – Budget – Exercice 2026 – Approbation du budget de l'exercice 2026 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 25 août 2025 par laquelle le Conseil

de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine à Épinois a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, réformé comme suit :
- Recettes : 14.602,19 € ;
- Dépenses : 14.602,19 € ;
- Excédent : 0,00 €.
Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2026 s'élève à 14.152,19 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

62. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2026 – Approbation du budget de l'exercice 2026 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 25 août 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, réformé comme suit :
- Recettes : 24.198,45 € ;
- Dépenses : 24.198,45 € ;
- Excédent : 0,00 €.
Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2026 s'élève à 19.462,31 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

63. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2026 - Approbation du budget de l'exercice 2026 – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 27 août 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, comme suit :
- Recettes : 23.491,98 € ;
- Dépenses : 23.491,98 € ;
- Excédent : 0,00 €.
Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2026 s'élève à 15.673,25 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant,

Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

64. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2026 – Approbation du budget de l'exercice 2026 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 27 août 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2026, réformé comme suit :
- Recettes : 21.074,29 € ;
- Dépenses : 21.074,29 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2026 s'élève à 17.578,86 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

65. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2025 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'Exercice 2025 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 09 septembre 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025, comme suit :
- Recettes : 107.700,38 € ;
- Dépenses : 107.700,38 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2025 augmente de 4.510,00 € et s'élève à 31.978,59 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 14
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

66. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray – Compte – Exercice 2024 -

Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2024 – Décision

Le Conseil Communal est invité à :
- Proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray.
- Adresser la présente délibération :
    - au Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail – Rue Roi Albert, 15 à 7120 Rouveroy ;
    - à l'administration communale d'Estinnes - Chaussée Brunehault, 232 à 7120 Estinnes ;
    - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Prorogation

67. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray – Budget – Exercice 2026 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2026 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à :
- Proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2026 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray.
- Adresser la présente délibération :
    - au Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail – Rue Roi Albert, 20B à 7120 Rouveroy ;
    - à l'administration communale d'Estinnes - Chaussée Brunehault, 232 à 7120 Estinnes ;
    - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Prorogation

PERSONNEL COMMUNAL

68. Personnel communal (y compris les grades légaux) - Mandataires communaux - Allocation de fin d'année 2025 - Décision de principe

En application de l'article 30 du Statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2025. Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2025, sur base des règles fixées dans l'Arrêté royal du 23 octobre 1979.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

69. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2025, point n°1, par laquelle il est invité à se prononcer sur l'organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

70. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 1 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 1

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 1, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Madame Valeri Cordisco :

« Voilà, je suis contente d'avoir épluché tous ces projets d'établissements qui me tiennent à cœur. Je me permets de vous faire quelques remarques, d'après tout ce que j'ai lu. Premier point, je m'interroge sur le fait de modifier ces projets en cette période d'année scolaire. Parce que pour moi, les parents, quand ils inscrivent leur enfant dans une école, on leur montre le projet d'établissement et ça doit être donné à la rentrée. Donc ici, je ne sais pas quand est-ce qu'il va être distribué en cours d'année ou en septembre. J'aurais trouvé intéressant que tous les projets d'école soient présentés avec une même mise en page. On est dans l'enseignement communal. Toutes les écoles ont le même P.O.. Une mise en page commune, pour moi, aurait été plus intéressante, plus cohérente et plus lisible. Certains éléments importants, selon moi, manquent dans tous les projets d'établissement, sauf un qui le signale, l'école Binche 3 l'indique, ce sont les horaires des écoles de chaque école, les horaires, s'il y a des garderies, s'il n'y en a pas, s'il y a une association de parents, je n'ai retrouvé ça que dans un seul projet. J'ai également remarqué un petit souci de mise en page dans le projet de l'école binche 1, page 11.
Les premières lettres de tout un paragraphe ne sont pas visibles, donc problèmes de mise en page pour ça, donc à vérifier. Dans l'ensemble, nos écoles proposent de très chouettes projets intéressants et variés. Je voudrais attirer votre attention sur un projet qui, selon moi, devrait s'inscrire dans toutes les écoles. Il se retrouve dans deux écoles Binche 7 et Binche 2. C'est le projet concernant l'alimentation et la santé. Je trouve que c'est quelque chose d'important à l'heure actuelle. Surtout qu'on vient d'apprendre que 2 000 enfants vont pouvoir bénéficier de fruits et de produits laitiers dans nos écoles. Donc moi, toutes les activités qui se donnent dans l'enseignement doivent avoir du sens. Donc je trouve que ça ne ressort pas dans toutes les écoles. Donc le projet de l'alimentation, important, je trouve vraiment ça chouette dans ce que j'ai vu, bien dans ma tête et dans mes baskets, pour le primaire, et bien manger pour bien grandir, vraiment dans deux écoles, ça s'y retrouve. Je me répète, ça devrait se retrouver dans toutes les écoles, ainsi que le tri des déchets et prévenir des discriminations et des violences. Ce sont pour moi trois projets qui devraient se retrouver dans toutes les écoles. Voilà. Merci. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci, Madame Cordisco. Je pense que Monsieur Van Houter va avoir un plaisir à vous répondre. Je pense qu'à la fin du Conseil communal, vous allez rejoindre nos rangs. »

Madame Valeri Cordisco :

« On travaille tous pour les citoyens, même si on est dans l'opposition, je trouve que si on est d'accord sur certaines choses, je suis pour aussi. C'est un plaisir. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je salue votre intervention. Monsieur Van Houter ? »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Oui, du coup, des réponses. Alors la première, je suis désolé de le dire comme ça, mais les projets d'établissement, les projets pédagogiques, ils peuvent être revus n'importe quand, et même, j'ai envie de dire, tout le temps, puisqu'en fait, on est toujours en activité à l'école, même s'il y a des congés scolaires, on ne peut pas réunir ça en juillet-août, puisque les enseignants sont associés, et je pense que vu tout ce qu'il traverse pour le moment, c'est vraiment bien de les laisser tranquilles pendant les vacances, mais le travail se fait avec eux et se fait forcément en période scolaire. Et même s'il y a eu une rentrée, il y en aura encore une autre. Et donc à un moment donné, on ne doit pas faire ça en mai parce qu'on rentre en septembre, même si on rentre en août maintenant, donc ça peut être fait n'importe quand. Et ça pourrait même être fait plusieurs fois au long de la législature. Il y a des durées de validité, on peut prolonger, on peut modifier, et on peut aussi modifier s'il y a un changement fondamental dans l'école. Si l'école change complètement de projet, en crée un nouveau qui est impactant pour l'école, on peut très bien l'intégrer ou retirer quelque chose qui ne sait plus. Donc sur la période, je peux comprendre qu'on se pose la question, mais en fait, ça n'a pas d'importance. On aurait pu le faire en décembre comme au mois de mars. Ici, on a choisi de les faire tous en même temps, puisqu'en fait, avant, ils étaient renouvelés un peu au cas par cas et on voulait, je l'avais dit d'ailleurs lors des interventions précédentes, comme une volonté de tout remettre au propre, de tout refaire.
Sur le fait d'avoir une présentation identique, je vais dire vraiment que c'est un désaccord, puisque justement, un projet d'établissement, c'est la grande différence. Je pense que c'est des questions de vocabulaire, mais un projet d'établissement, il est personnel, personnalisé. Et donc c'est très bien qu'il soit différent dans chaque école. Il faut laisser cette liberté, cette créativité aux enseignants, parce que la plupart du temps, le modèle qui est utilisé, c'est vraiment les enseignants, la Direction qui a choisi, la façon de le présenter. Certains l'ont mis comme ça, d'autres utilisent Canva. C'est une liberté de création. Je pense que c'est bien. On a vraiment vu des différends. Du coup, c'est facile. Il y a très peu de gens qui vont regarder les 7. En général, on sait plus ou moins où on va. Mais moi, par contre, quand je dois les prendre, c'est facile de les identifier. Celui-là, c'est celui-là, celui-là, celui-là. Ça n'apporte rien de toute façon, parce qu'on est en train de parler graphisme et esthétisme, on n'est pas en train de parler de fond. Sincèrement, le format, c'est avec plaisir que je laisse cette liberté aux directions d'école de le faire comme elles le souhaitent. Après, sur le fond, sur ce qui s'y trouve, on a eu 2 versions différentes de ce qui devait absolument s'y trouver. Selon certains, c'est tout ce qui est spécifique à l'école, et uniquement ce qui est spécifique à l'école. Et pour d'autres, il faut mettre ce qui est valable pour tout le monde et les trucs spécifiques à l'école. En fait, sur Binche, il y a énormément de choses communes à toutes les écoles. Certaines ont voulu mettre l'accent plus sur certaines actions propres, d'autres ont repris des actions qui sont communes, mais ce qui a été cité, la lutte contre le harcèlement, c'est commun aux sept écoles. L'alimentation, on ne vient pas d'apprendre pour les 2 000 élèves, puisque ça existe depuis déjà longtemps. Enfin, j'espère que ça continuera à exister, mais pour le moment en effet, il y a une distribution des fruits et légumes gratuite au niveau des élèves. Il y a aussi des produits laitiers, il y a les deux, et c'est commun pour tout le monde. C'est le cas aussi du cours de gym, d'éducation physique, d'éducation à la santé, des relations avec le PMS, des relations avec le PSE. Les horaires, pareil. Les horaires sont identiques. Toutes les écoles appliquent aujourd'hui le même horaire, justement pour des familles qui ont des enfants dans différentes écoles, et les garderies, toutes les écoles sauf une, utilisent le même système de garderie, donc avec les mêmes horaires potentiels, avec la même personne de contact. On était un peu à cheval entre Est-ce qu'on doit mettre tout, tout, tout, mais alors, on aurait eu 7 qui étaient quasiment les mêmes avec juste de temps en temps un petit projet spécifique, ou laisser un peu cette créativité-là. Dans les faits, il y a énormément de choses qui sont communes et les liens, les personnes avec qui on travaille au niveau des écoles sont les mêmes. Il y a des spécificités claires dans les écoles où il y a de l'immersion en anglais, on a un projet qui est clairement différent d'une école, pas en anglais. Ce sont des choses naturelles. Il y a des écoles qui choisissent de travailler sur école type, je ne dis pas école du dehors, mais école orientée vers l'Ecole nature, école du dehors, toutes les écoles n'aiment pas ces projets-là, ils ont tenu à le mettre. Il y en a d'autres qui sont dans l'enseignement plus classique, avec des diversités, avec des points plus forts en maternelle, avec des projets particuliers, en primaire aussi. Ils ont essayé de faire apparaître ça et

je dois vous avouer que pour faire cette réunion, il y a eu un soutien unanime. Les PV sont là, mais il y a un soutien unanime du corps enseignant et des parents, et avec même aussi des souhaits d'ajout. Ça a été le cas pour Binche 4, où des parents ont proposé d'ajouter. Parce que je trouvais qu'il fallait encore en dire plus, plus, plus, plus. Après, il faut faire la différence, ce n'est pas un flyer de publicité non plus, c'est un guide de l'école, ce n'est pas un tract qu'on passe. Ça peut l'être. On peut créer un tract qui renvoie avec un QR code. Au niveau de la distribution, ce n'est pas forcément une distribution non plus parce que c'est clairement un gaspillage de papiers, il doit être affiché, accessible et disponible. Si des parents le demandent, il peut être consulté, mais de là à aller imprimer, vous avez vu pour certains, ces 40-50 pages, distribuer ça à je ne sais combien d'exemplaires. On a 1080 élèves en primaire et 900 maintenant en maternelle. Ce sera un petit peu, je pense, pas très intéressant, mais il doit être accessible, disponible et il l'est. Il ne l'est pas encore aujourd'hui, puisqu'il doit être officiellement ratifié aujourd'hui, mais il le sera ensuite. Et pourquoi on le fait maintenant ? J'ai oublié de le dire aussi, mais on devait renouveler les Conseils de participation et on l'a fait au dernier Conseil communal. Tout a été remis en place. Ça prend du temps. Je vous avoue que la Fédération, normalement, nous impose 4 réunions de Conseils de participation par an par rapport à ça. Ce sera peut-être un peu difficile parce qu'il n'y a pas forcément beaucoup de sujets. Il y a un des sujets qu'on va devoir aborder prochainement, c'est la gratuité. Mais on attend de savoir un petit peu, puisqu'un jour on nous annonce qu'il n'y a plus de gratuité. Puis finalement, il y en a pour plus d'élèves, mais avec moins d'argent. Donc voilà, on a beaucoup de questions des parents, et pour le moment, ce n'est pas leur réponse puisqu'il y a des informations pas très stables au niveau de la presse et on espère avoir un document officiel pour pouvoir travailler. Autre information que je tiens à dire, par exemple, on a parlé des repas chauds dans certains, mais les repas chauds, par exemple, on a commencé l'année sans les repas chauds, car le gouvernement n'a pas décidé à temps. On a commencé une année scolaire sans pouvoir commander les repas chauds. On a dû informer les parents en dernière minute. Oui, on est toujours théoriquement dans le projet, mais on n'a pas la confirmation. Les repas ont pu commencer plus tard et les écoles ont dû, à la débrouille, trouver des solutions provisoires pour essayer de mettre en place. Parfois, il manque aussi d'informations qui arrivent à temps de la part du Gouvernement. Je ne vais pas dire brièvement, mais je vais essayer de ne pas aller plus loin. »

Madame Valeri Cordisco :

« J'ai bien compris que le projet peut être adapté plusieurs fois, finalement, n'importe quand, mais en tant que parent, je trouve que personnellement, j'ai plein d'amis. Quand on inscrit notre enfant dans une école, ce genre de projet, c'est la vitrine. Ce n'est pas un flyer, on n'en fait pas une publicité. Mais quand je voyais les premiers que j'ai reçus, maintenant, ce qui a été fait, c'est pour ça que je voudrais une même trame, parce qu'il y a une forme de concurrence. Il y a des écoles qui sortent du lot, je suis désolée, dans toutes les écoles, pour moi. Par les projets, par plein de choses, ça se voit. Je ne vais pas dénigrer certaines écoles, mais ça se voit. C'est pour ça que je disais en ayant une même trame, parce qu'il y a beaucoup de choses qui se répètent, comme les horaires. En tant que parent, je ne suis pas censée savoir que dans toutes les écoles communales, ils ont le même horaire, les mêmes garderies. Donc pour moi, c'est important que ça soit noté dans chaque programme. Et donc, tout ça pour vous dire aussi que je comprends bien qu'il y a beaucoup de choses qui se font dans les écoles, les différents projets, beaucoup de choses qui se font, mais qui ne sont pas toujours écrites. Et je comprends, parce que l'année prochaine, vous allez me dire peut-être que dans toutes les écoles, il y aura le projet d'alimentation. Chaque année, on change, mais les enfants sont quand même inscrits dans une école pour. On peut changer les projets comme on veut, alors. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« En fait, oui, on peut les changer comme on veut, alors pas comme on veut, vous ou moi, mais le Conseil de participation, puisque c'est le Conseil de participation qui les approuve, et en effet, on

peut les repasser, les changer, même s'ils ont une durée de validité, ils peuvent être prolongés. Il faut savoir aussi que. Mais en fait, il faut aussi savoir qu'aujourd'hui, la valeur de cet outil est beaucoup plus faible, puisque maintenant on a les fameux plans de pilotage, les contrats d'objectifs. Et donc c'est pour le moment, puisque ça aussi apparemment ça va peut-être changer. Donc en fait, ça se ressemble très fort. Et dans les faits, à la différence, il y a très peu de parents qui demandent ce document, mais soit il doit exister. Et alors, moi, je ne vais pas aller dans les mêmes propos en disant qu'il y a des écoles qui se détachent. Je suis désolé, mais je ne rejoindrai pas ces propos. Et justement, nous, on ne cherche pas à faire du shopping scolaire où on va à l'école, qui a la plus belle présentation. C'est quand même le fond qui compte. Et en fait, on veut des écoles différentes qui suivent certains projets communs, c'est important, mais il faut des écoles différentes parce que toutes les écoles ne sont pas adaptées à tous les enfants et tous les enfants ne sont pas adaptés à toutes les écoles. Et donc le fait d'avoir sur un même territoire 16 implantations communales qui offrent beaucoup de choses en commun, mais certaines avec des petites spécificités. Parfois, ça peut répondre à des besoins spécifiques par rapport à des enfants, qui ont besoin de tailles de classes plus petites, qui ont besoin que l'école du dehors fonctionne, quelque chose qui est réadapté, ou d'autres. Le projet d'immersion, c'est adapté à certains pas, d'autres. C'est bien d'avoir cette diversité chez nous. Et donc voilà, on tient à maintenir ça, d'avoir beaucoup de socles communs et permettre à chacun d'avoir des petites choses. Le projet d'établissement ne peut pas être non plus catalogue IKEA. Et donc, on ne sait pas, on fait ça, on fait ça, parce qu'en fait, ils font énormément, et parfois ça change tous les ans. Certaines écoles mettent des projets. Il y a des projets de théâtre, par exemple, mais parfois c'est mis en place pendant 2 ans, puis ne le font plus, parce que l'instituteur choisit un autre biais, et ça peut revenir ou aller dans une autre école. C'est impossible d'avoir un projet figé, ce n"est pas une photographie d'un moment, tout au long. Et donc on met ce qui est vrai à ce moment-là, d'autres choses qu'on veut développer, parce que parfois, dans certains projets d'établissement, il y a des choses qui n'existent pas encore, mais qu'on veut mettre en place, et par rapport à l'alimentation, je reviens encore une fois, l'alimentation, les fruits et légumes, c'est tout le monde. Donc nous, toutes nos écoles ont la même chose. Elles en bénéficient toutes. On a introduit les projets pour tout le monde. Et par rapport au repas chaud, nous avons introduit toutes les écoles qui sont éligibles selon les critères du Gouvernement et elles ont toutes été reçues au niveau du Gouvernement, toutes celles qui étaient éligibles. On ne pouvait pas en rentrer d'autres. Sinon, si on pouvait rentrer pour tout le monde, on le ferait »

Prise de connaissance

71. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 2 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 2

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 2, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Prise de connaissance

72. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 3 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 3

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 3, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Prise de connaissance

73. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 4 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 4

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 4, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Prise de connaissance

74. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 5 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 5

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 5, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Prise de connaissance

75. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 6 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 6

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 6, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Prise de connaissance

76. Enseignement Officiel Subventionné - Binche 7 - Projet d'école - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Prise de connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 7

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du projet d'école de l'école communale fondamentale Binche 7, pour l'année scolaire 2025-2026, et suivantes.

Prise de connaissance

SPORTS ET JEUNESSE

77. Institution d’un Conseil de la Jeunesse – Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la création d’un Conseil de la Jeunesse et les modalités de sa constitution

Monsieur Alexandre Rombaut :

Oui, juste pour une petite question de clarification, par rapport à l'institution de ce Conseil en termes. On va valider effectivement ce point. Par contre, en termes de communication, on est un peu différent d'un affichage au Valve de l'hôtel de ville, je suppose. Maintenant Facebook, je pense que si on vise une population de 12 à 18 ans, c'est déjà un peu ringard, mais oui, peut-être.
Le bulletin communal, je le trouve pas mal, mais je ne suis pas certain que de 12 à 18 ans, c'est la première chose qu'ils lisent quand ils le reçoivent. Donc en termes simplement de communication vers ce public plus particulier, qu'est-ce qui va être fait ? Comment va-t-on viser ? Etc. Juste ce

point, et petit commentaire de Monsieur Gigounon qui demandait si le CRÉCY. Je ne retrouve plus le nom. Le CRÉCY avait été consulté. En tout cas, c'est une ASBL qui semble aider. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Beaujean, c'est votre bébé. Allez, l'institution d'un Conseil de la jeunesse. La communication, c'est moi mais Monsieur Beaujean a tellement envie de vous répondre, il a tellement travaillé sur ce dossier que je vais le laisser s'exprimer comme il se doit. Monsieur Beaujean, à vous la parole. »

Monsieur Thomas Beaujean :

« En tout cas, je tiens à remercier l'ensemble des collègues du Collège ainsi que l'administration pour les échanges que nous avons eus et qui a permis d'arriver à ce point-ci pour l'institution d'un Conseil consultatif de la jeunesse. Par rapport à la communication, nous avons un excellent service communication qui a d'excellentes idées et donc évidemment on va communiquer à différents niveaux sur différents réseaux. Là, évidemment, c'est Monsieur le Député-Bourgmestre qui en a la compétence. Je lui fais toute confiance en la matière. En ce qui concerne le CRECY, bien évidemment nous allons faire appel à cette ASBL qui va permettre de soutenir l'institution, les premiers pas de ce Conseil consultatif, c'est en tout cas leur rôle, ils font des formations, ils aident en tout cas aussi à ce que les débats puissent se dérouler sereinement. »

Monsieur Laurent Devin :

« Je trouve que ça a été présenté de manière remarquable et donc ne vous inquiétez pas en communication, effectivement, la Ville de Binche est dotée d'un service remarquable. Il y aura évidemment une annonce dans le prochain bulletin communal. Alors, est-ce que les jeunes lisent le bulletin communal ? J'ai la faiblesse de penser qu'à certains moments, oui, en tout cas, leurs parents le lisent, les grands-parents. Alors, ceux qui ne lisent pas, vous dites que Facebook, c'est déjà pour les vieux. Je crois qu'il y a beaucoup de gens ici qui regardent encore Facebook, donc nous le ferons sur Facebook. Alors d'autres, c'est déjà Instagram, et donc on ira sur Instagram. En fait, vous savez, pour prêcher la bonne parole, on va utiliser tous les moyens de communication, parce que la communication, c'est celle qui est entendue, et donc il y aura le bulletin communal. Nous avons eu une conférence de presse ce matin. Je salue d'ailleurs les représentants des médias qui sont présents ce soir, ce sont déjà ceux qui étaient là ce matin. Et donc vous aurez ça sur tous les supports, les médias sociaux, Monsieur Rombaut, et je ne doute pas que les plus jeunes vont pouvoir partager encore et encore cela afin que ça puisse arriver à toutes les oreilles ça concerne donc les jeunes âgés de 12 à 18 ans. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Je pense que c'est peut-être aussi des communications peut-être plus ciblées, les écoles, l'enseignement, la vie associative, les groupes de jeunes, etc. On va les cibler, on va aller les trouver, etc. C'est ça qui nous intéresse en termes de stratégie de communication. »

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

78. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Leval-Trahegnies, Rue Madeleine, n°10.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

79. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 30 septembre 2025.

DIVERS :

Madame Natacha Leroy :

« Oui, moi, je serais très brève. C'est parce qu'on se rend compte. On voit beaucoup Dufour, l'entreprise privée Dufour qui ramasse pour l'instant les déchets. A savoir que normalement, on a quand même un contrat avec HYGEA, on ne va pas payer 2 fois, et c'est vrai que ça fait à plusieurs reprises, je me rends compte moi-même, que ces derniers temps, c'est souvent l'entreprise privée. Est-ce qu'à un moment donné on en est avec HYGEA, que finalement, on doit payer deux fois le coup, donc. On revient de savoir où c'est. »

Monsieur Laurent Devin :

« C'est bref, c'est direct, c'est précis, on a compris. Merci Madame Leroy. Madame Cordisco, dans le même style ? »

Madame Valeri Cordisco :

« Un petit peu plus long. Moi, c'est des sujets qui m'ont interpellée. J'ai deux sujets. C'est des citoyens qui m'ont interpellée pour deux sujets. Le premier, c'est la lutte contre les frelons asiatiques. Alors, je souhaite attirer votre attention sur la présence de plus en plus nombreuse, fréquente, mais vous le savez sans doute aussi, des frelons asiatiques sur notre territoire. Ces insectes représentent une réelle menace à la fois pour la biodiversité, notamment pour nos abeilles et pour la sécurité des habitants lorsqu'un nid s'installe à proximité des habitations. Or, aujourd'hui, de nombreux citoyens se plaignent et ne savent pas toujours comment réagir lorsqu'ils découvrent un nid ?
A qui s'adresser quand le nid est chez un particulier ou aperçu dans un espace public ? Quelles sont les démarches officielles à entreprendre ? Quel est le coût éventuel de l'intervention ? Et surtout, que faut-il faire pour éviter tout danger ? Il est important de rappeler qu'un nid de frelons ne contient qu'une seule reine active qui pond et dirige la colonie. Mais à la fin de la saison, ce même nid produit de nombreuses futures reines, entre 200 et 500, voire davantage, qui partiront fonder de nombreux nids au printemps suivant. C'est pourquoi il est essentiel d'éliminer les nids présents sur notre territoire afin de limiter leur expansion future en espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard cette année. Face à ce constat, je propose que la Commune renforce sa communication auprès des habitants, notamment en publiant sur le site communal et les réseaux sociaux, une fiche d'informations claire et à jour avec les coordonnées des services compétents ou les

entreprises agréées et en affichant toutes ces informations dans les bâtiments communaux ou les lieux publics.
Le 2e point, c'est à propos du service d'enlèvement des encombrants. Actuellement, la Ville ne propose plus ce service d'enlèvement des encombrants à domicile et beaucoup d'habitants doivent se rendre eux-mêmes au parc à conteneurs pour y déposer leur objet volumineux. Or, plusieurs citoyens, en particulier des personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou celles qui ne disposent pas de véhicules rencontrent de grandes difficultés pour transporter leurs encombrants jusqu'au parc. Cette situation génère des plaintes, des dépôts sauvages, parfois sur la voie publique. C'est pourquoi je propose que la Ville rétablisse un service d'enlèvement des encombrants à domicile organisé deux fois par an selon un calendrier établi par quartier. Ce service permettrait à chaque citoyen de déposer ses encombrants devant chez lui à des dates précises pour qu'il soit ensuite collecté par les services communaux.

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Je suis un peu resté sur ma faim avec votre allégorie cycliste, la dernière fois, concernant l'Hôtel des Remparts et son avenir et sa sécurisation. Donc, où en sommes-nous un peu plus d'un mois plus tard ? Je passe par là très régulièrement le matin. J'ai correctement m'en assurer ce matin en termes de sécurisation. On n'y est toujours pas. Donc voilà, bref, un petit point d'actualité. Au-delà de ça, je remarque qu'en termes de voirie, juste en face de l'hôtel des Remparts, le trottoir s'affaisse, les riverains m'ont dit qu'ils avaient contacté le service travaux de Monsieur Labar, mais apparemment la réponse n'était pas encore très claire. Et de fait, je peux confirmer que ce matin, le trottoir s'affaisse et s'affaisse bien. Donc déjà, en termes de circulation, vous voyez ce petit goulot à cet endroit-là. C'est assez particulier, et je remarque effectivement que les voitures commencent à passer de plus en plus sur le trottoir lorsque deux voitures sont de front. Donc à mon avis, ça ne va pas aider, surtout si ce chantier des académies rajoute du charroi de gros calibre. Bref. Et toujours sur les réponses, je pense qu'il s'agit d'un oubli également.
Monsieur Maghe avait parlé d'un problème de pollution dans son intervention, et il n'y a pas eu de réponse sur le sujet. Pollution un peu plus haut que le futur chantier. Donc, au terme de ce petit ruisseau de l'Hurtebise, si je ne dis pas de bêtise, qui n'a pas précisé, mais en tout cas, il y a un problème de pollution un peu plus haut, ce qui est précisé dans son intervention, on retrouve justement des layettes un peu plus haut.
Il a bien dit dans son intervention, je l'ai noté, et il n'y a pas eu de réponse, et donc apparemment, il y aurait un problème d'égouttage à l'arrière, qui ne serait pas fait, et là, par contre, ce serait sous réserve de vérification de la compétence de la Ville, en tout cas de vérifier, ou du moins de s'assurer. Un peu plus haut, justement, que l'Académie, apparemment, vers l'arrière, et il semblerait, selon Natagora, qu'il y aurait un problème de pollution à cet endroit lié à un problème de raccordement à l'égout qui ne serait pas fait et qui là par contre serait de la compétence de la Ville donc ce serait quelque chose quand même à vérifier et avoir ce qu'il en est. Non pas que c'est à la ville de raccorder, mais en tout cas, le raccordement est là, donc ce serait probablement à la Ville de vérifier s'il y a quelque chose qui ne va pas en ce stade. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Donc ce serait pour avoir un retour sur notre interpellation sur les exclusions des contrats ALE. Je sais que vous avez déjà eu un premier chiffre à nous annoncer pour cette première vague de janvier. Donc voilà. Les autres questions sont sur les ramassages des sacs moka a eu une période hebdomadaire ainsi que les encombrants. On avait interpellé monsieur Labar à l'époque - il y avait une piste qui était envisagée, peut-être, de faire ça avec des associations ou autres pour pouvoir trouver, parce qu'il y a un coût qui est là par rapport aux encombrants, mais qu'en est-il? Je pense qu'il y a à peu près six mois maintenant qu'on avait interpellé sur ce point-là. Et sur le ramassage des sacs moka. Ce serait déjà un pas sur des périodes où il y a les fêtes de fin d'année ou les périodes d'été pendant les fortes chaleurs. Et la troisième question, c'est sur les contrats APE. Je

sais qu'on est encore dans le flou, mais ce serait pour voir que dès qu'on a une vague. Enfin, on a un chiffre beaucoup plus clair là-dessus dans les prochaines semaines, j'espère. Est-ce qu'on a une idée des services qui sont impactés exactement. On peut connaître un peu le chiffre, mais c'est les services qui nous intéressent aussi, qui pourraient être impactés sur la Commune. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Labar, vous me complétez si je me trompe. En premier lieu, Madame Leroy, vous voyez régulièrement la société Dufour qui collecte et ça vous inquiète parce que vous avez peur que l'on paye trop. Je vous annonce que depuis des années, la société Dufour travaille en pleine collaboration avec l'HYGEA quand vous étiez échevine déjà et qu'il y a une partie de collecte publique et une partie de collecte qui est prise par le privé, donc la société Dufour, qui est dans une tournée habituelle, traditionnelle, normale. Même si elle vient le samedi en complément, c'est bien compris dans le service de l'HYGEA. Ça a été mis en place il y a déjà plusieurs années dans le cadre du nouveau dispositif de collecte des déchets. »

Madame Natacha Leroy :

« Le seul problème, c'est parce qu'il y a une photo qui a tourné sur le réseau. Comme vous voyez. C'est que par contre, ils ne trient pas. »

Monsieur Laurent Devin :

« Oui, on vous répondra parce qu'on voit beaucoup de choses sur Facebook, mais peut-être un commentaire là-dessus, parce que vous avez tout de suite téléphoné. Je pense que, Monsieur Labar, vous étiez en congé ou non? Vous n'étiez pas en congé?
De toute façon même quand vous êtes en congé, vous travaillez, vous.Mesdames et messieurs, Monsieur Philippe Labar. »

Monsieur Philippe Labar :

- C'est vrai que quand je suis en congé, parfois, j'ai mon ordinateur et je suis en contact avec les différents services. Ça m'amuse toujours. Je vais vous répondre, Madame Leroy, très directement. Tous les citoyens ont reçu un document expliquant le jour du passage de tel autel encombrant. Toutes les semaines, sac vert. Une semaine sur deux, des sacs résiduels. Pour ces deux postes-là, c'est HYGEA. HYGEA avec leur camion. Ça, je peux vous le dire.
Je vous réponds une semaine sur deux, Dufour pour les sacs bleus. Et toutes les quatre semaines, Dufour pour les Papiers-Carton. Voilà, il n'y a rien d'autre qui est installé. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Van Houter, vous aviez un renseignement par rapport à cette fameuse photo, c'est ça? »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Oui, oui, donc par rapport à la photo, je l'ai vue aussi. Mais au moins, le cas est réglé. Moi, je l'ai vu aussi cette photo. J'ai été interpellé directement. Il faut savoir que chez HYGEA, il y a un responsable de collecte sur Binche qui nous envoie un rapport toutes les semaines sur ce qui a

posé problème, soit des gens qui sortent, parce que parfois, on n'a pas ramassé. Non. Là, on a le rapport. Les gens sortent leur sac trop tard, mal mis. Enfin, pas le bon, etc. Je vais aller vite. Par rapport à cette photo, en effet, c'est choquant quand on voit cela, ce n'est pas un camion qu'on voit avec deux compartiments. Il en existe, mais ce n'était pas le cas. J'ai interpellé ce responsable qui m'a répondu tout de suite qu'en effet, c'était un camion d'un prestataire d'HYGEA. Dufour a été cité et le travailleur, a priori, après recherche, est un intérimaire qui a fait une erreur. Et donc, ce n'est pas que systématiquement, Dufour s'en fout et mélange tout. Mais là, manifestement, à ce moment-là, au moment où la photo est prise, il y a un opérateur qui n'a pas agi comme il aurait dû, et donc HYGEA, directement suite à cette interpellation, a pris contact avec le sous-traitant pour que les règles soient rappelées une nouvelle fois. Alors on n'a pas le visage de la personne et l'objectif n'est pas de chasser l'homme non plus, il ne faut pas rentrer là-dedans, mais une erreur a été commise et il faut que le message passe bien auprès de cet intérimaire et que le travail se fasse correctement. Ce n'est pas une politique systématique de Dufour de tout mélanger, mais juste une erreur. Il y en a peut-être d'autres, mais en tout cas, ce n'est pas un comportement validé ni valide et qui devra être corrigé par le prestataire privé. »

Monsieur Laurent Devin :

« Il ne faudrait pas, comme dans d'autres dossiers, pointer cet exemple-là pour dire que les sociétés privées ne travaillent pas bien. Vous comprenez ? Non, ça, je ne voudrais pas qu'on fasse ça quelquefois. Vous savez, on sort un exemple, on en fait une généralité. Moi, ça, je m'y refuse complètement. C'est quelqu'un' intérimaire, Je m'y refuse complètement. Je ne verserai pas là-dedans. Je vous le dis tout de suite, Je ne veux pas qu'on accable cette société privée. Ça, ça ne doit pas arriver, mais malheureusement, c'est arrivé. Heureusement, ils travaillent avec HYGEA, une société publique, et je crois qu'ensemble ils font le mieux qu'ils peuvent, même si c'est un travail qui n'est pas facile, bien évidemment. Ceci étant dit, nous en venons à Madame Cordisco. Alors, les frelons. Il y a la part communale. On a encore été interpellé aujourd'hui. Je suis encore une interpellation. Nous partons voir si c'est bien une partie communale ou si c'est une partie privée. Si c'est une partie privée, c'est le privé qui doit s'en occuper. Si c'est une partie communale, nous en parlons. On a vu aussi des interpellations citoyennes multiples avec un appel à l'aide. Aujourd'hui, le frelon asiatique n'est plus reconnu comme il l'était auparavant, comme quelque chose, est-ce qu'il faut les détruire ? Oui, est-ce que c'est nuisible ? Oui, mais ce n'est plus pointé comme si elle était auparavant, notamment par la Région Wallonne. Il n'empêche, il n'empêche, on va faire de notre mieux. Contact a été pris avec un spécialiste. Nous allons faire une réunion avec des apiculteurs et à la suite de cette réunion, nous allons communiquer par rapport aux citoyens pour qu'il ait la meilleure information possible parce qu'on peut même être le roi et se poser des questions par rapport aux frelons asiatiques. Ça aussi, je l'ai déjà vu, et donc quelquefois, c'est bien on regarde vers les étoiles mais on voit des frelons asiatiques comment intervenir il y a une réunion en cours et donc j'espère vous revenir je l'espère, lors du prochain Conseil communal. Ce serait bien ? Parfait.
Et c'est vrai que ça terrorise beaucoup de gens. Soyons clairs, vous avez raison. Sur les encombrants, une fois pour toutes, cela existe. Cela existe. C'est 65 euros du mètre cube. Vous êtes une personne bien portante en pleine forme. Vous êtes une personne âgée, vous ne savez pas, vous téléphonez à HYGEA, c'est 65 euros du mètre cube. Est-ce que je me trompe, monsieur Labar? Pour 5 mètres cubes, 5 mètres cubes, 65 euros, on vient chercher 5 mètres cubes chez vous. L'hôtel des Remparts, 65,5 mètres cubes. On l'a déjà mis dans le bulletin communal pourtant. On l'a déjà mis, madame. Oui, on va encore essayer de le mettre. Alors, l'hôtel des Remparts, oui, le projet avancé, c'est signé. Nous avons signé la semaine passée, c'est bien ça ? Voilà, on a signé la semaine passée. On vient juste, on ne peut pas dire d'avoir les clés.
Donc l'hôtel des Remparts, c'est signé. C'est une très bonne nouvelle. Je crois que le voisinage se plaignait. Je suis certain qu'il nous en est très reconnaissant. On le voit et on le remercie. Sur le raccordement, donc sur les aménagements, on vient de signer, donc on va voir un peu ce qu'il en est. Je vous redonnerai la parole, monsieur, et sur le raccordement à l'égout, je verrai avec Monsieur le Directeur, ce qu'il en est. Je vous donne la parole, si vous voulez. L'hôtel est rempart.

Il y a le goulot d'étranglement. Les gens descendent, ils descendent plus vite sur la droite parce qu'il n'y a pas de stationnement. Le stationnement, il est sur la droite quand vous remontez et quand vous descendez, vous descendez et puis c'est fait pour ralentir. C'est fait pour ralentir. Oui, c'est fait pour ralentir. Sinon, on va finir par aller mettre des potelets. Et puis, après les potelets, on va nous dire qu'il faut des barrières et après les barrières, on va nous dire qu'il faut passer en sens unique. On connaît la mécanique et vous allez voir, on va arriver là. Et comme vous le dites, avec des travaux qui vont commencer, il va y avoir un charroi plus important. De nouveau, des photos sur Facebook. De nouveau, on va calculer le nombre de camions qui passe. De nouveau, si on avait commencé en plein été, quand il faisait bien sec, d'expérience, des travaux qui commencent à la fin de l'automne, au début de l'hiver, ils sont plus boueux, c'est fou, mais ils sont plus boueux que ceux qui commencent au printemps et en été.
Mais et vous reconnaîtrez que ce n'est pas de notre faute. Nous aurions aimé agir autrement, mais ça n'a pas été le cas. Sur le trottoir, on va voir ce qu'il en est et merci pour votre remarque Monsieur Rombaut, merci sur le raccordement à l'égout aussi vous dites que c'est au-dessus de l'académie qui va être en travaux.
- Oui, je vois. Donc, ils viennent sur le chantier Natagora si je comprends bien ce que vous dites c'est ça dans le chantier O.K. donc vous me dites qu'il y a un raccordement à l'égout manquant et que l'égout qui n'est pas raccordé va se déverser dans la mare des salamandres qui est polluée donc.Parfait je vous remercie pour ces informations importantes.
Monsieur Lecoq. Alors, sur les ALE.
On a préparé une réponse pour vous. 178 personnes seraient concernées à Binche dans le cadre de la première vague d'exclusion du chômage 1er janvier 2026. 23 personnes exclues au 1er janvier 2026 sont inscrites et prestatrices auprès de l'ASBL ALE Binche. Deux de ces personnes sont prestatrices en faveur des services communaux. Ces personnes conserveront la capacité de prester en qualité d'ALE dès lors que le droit au chômage n'est pas une condition de prestation en ALE. Les revenus que les bénéficiaires du RIS perçoivent au titre de prestation ALE n'occasionnent pas de déduction du risque dès lors qu'ils sont exonérés d'une prise en compte au titre de revenus les chiffres sont précis juridiquement aussi. Evidemment. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Tout d'abord, merci pour ce retour de réponse. Il y a 21 autres personnes, je me suis posé la question, qui sont aussi à LA, mais dans quels services elles répondent ? En quoi elles font un travail ? Je me suis posé cette question. Il y en a deux qui rendent un service à la commune. En effet, ce n'est pas structurel, mais c'est 21 autres personnes, parce que ce sont des contrats élevés, mais ce sont aussi des personnes derrière. Je me pose la question quels services elles rendaient aussi à la population binchoise et par rapport au RIS, il faut savoir que le statut cohabitant risque d'exclure totalement une certaine proportion de ces personnes? Est-ce qu'on sait avoir prochainement une ventilation de ces personnes qui ont le statut cohabitant ou pas ? »

Monsieur Laurent Devin :

Je vous avoue, je me contente d'être Bourgmestre de la ville de Binche. Je vous dis qu'il y a deux personnes ALE à la Ville de Binche. Je ne peux pas vous donner des chiffres par rapport aux cohabitants et aux ALE. Ce n'est pas mon rôle, ce n'est pas mon rôle. Vous pouvez interpeller les personnes responsables, mais ce n'est pas mon rôle. Je vous dis combien il y a de personnes. Je vous dis qu'il y en a deux qui travaillent à la Ville de Binche. Je vous dis qu'elles n'auront pas de retrait de revenus, mais après les cohabitants les ceux-ci les ceux-là… Monsieur Van Houter lui va vous apporter un complément parce que lui il connaît très bien l'ALE »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Voilà c'est en tant que président de l'ALE, du coup, la réponse.
Et donc, on n'a pas encore de chiffres précis non plus, mais nous, au niveau du travail, les principaux travailleurs en ALE, ils travaillent pour des privés, donc pour certaines prestations privées, mais le gros employeur d'ALE c'est Binche garderie. Mais il faut savoir qu'il y a régulièrement beaucoup de personnes qui arrêtent leur prestation en ALE, à Binche garderie, parce que ce ne sont pas des horaires confortables. Clairement, ça pose des difficultés et qu'il y a une instabilité de plus en plus croissante dans le personnel ALE par rapport à ces prestations-là, et que nous, au niveau de l'autre casquette, Binche garderie, quand il y a du personnel ALE qui travaille depuis longtemps, qui fonctionne bien et qu'on a la possibilité de les engager, de les stabiliser dans un emploi, on le fait. Ce n'est pas toujours, ce n'est pas systématique parce qu'il n'y a pas toujours de possibilités, mais quand on peut le faire. Voilà le gros pourvoyeur, c'est ça, et le privé, qui prend des chèques ALE et Binche garderie. C'est les deux gros clients. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Merci pour cette réponse et ça éclaircit déjà plus le point et nos inquiétudes par rapport à ces services quand vous me dites, Binche garderie. Et on verra le reste aussi parce que la vague d'exclusion n'est pas arrivée. Ici, c'est la première vague. Donc on verra aussi par la suite les autres conséquences de ces mesures. »

Monsieur Laurent Devin :

« Sur le sac Moka, Monsieur Labar vous a répondu. Je sais qu'on voudrait toujours plus, mais à chaque fois il y a des modifications budgétaires et croyez-moi qu'il y a une réflexion en cours à HYGEA et que on va recevoir l'addition à la fin de l'année avec une répartition au niveau de la population. Et là, on va aussi pouvoir se poser bien des questions. Au niveau des APE, il me semblait vous avoir répondu tout à l'heure. Je vais préciser mon propos peut-être? »

Monsieur Cédric Lecoq :

« C'était plutôt moi, c'était plutôt pour savoir est-ce qu'on sait avoir les services qui seront impactés par cette réduction d'APE. »

Monsieur Laurent Devin :

« C'est des volumes globaux. Vous comprenez ?
Donc je vais vous redonner des chiffres ici. Je vais compléter le propos que j'ai eu en début de Conseil communal. Donc au niveau de la non-indexation des APE pour cette année-ci, pour la Ville, ça va coûter 70 000 euros et pour le CPAS, 26 000 euros. Ça fait 96 000 euros et je ne sais pas vous donner aujourd'hui le détail par service bien évidemment la réduction du subside APE à partir de 2026. Cette année-ci, ça va encore. La Ville uniquement, CPAS n'est pas concernée. Estimation à 4,4 %, c'est 165 000 euros. Donc vous êtes à 261 000 euros et je pense que pour les APE, c'est tout.
Je ne me trompe pas. C'est bien ça, madame la directrice financière donc vous êtes à plus d'un quart de million d'euros rien que par rapport à cette mesure-là? »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Tout à fait, c'est justement cette question, on le verra peut-être plus par la suite, mais c'est des personnes aussi derrière qui ont. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ah oui, les APE, c'est que du traitement. Donc c'est que du personnel, ce n'est rien d'autre. Il n'y a pas de bics, il n'y a pas de nappe, il n'y a pas de table, il n'y a pas de chauffage. Les APE, ce sont des femmes et des hommes qui travaillent. Et donc il y a 261 000 euros en moins. C'est clair, c'est net. »

Monsieur Cédric Lecoq :

« Et donc il y aura un impact sur de l'emploi qu'on devra fixer. »

Monsieur Laurent Devin :

« Assurément. La réponse est oui. Est-ce qu'il y aura un impact ? Oui. »

Monsieur Cédric Lecoq :

Cette question où on utilise le plus les APE ? Dans quels services et quels besoins ? Si vous n'avez pas à répondre, pour le moment, je comprends. Ça demande peut-être une analyse plus profonde et poussée, mais c'est une question qui nous inquiète aussi, parce qu'on sait qu'il y a des contrats dans les crèches, dans les CPAS et ailleurs, mais on voudrait avoir un peu un chiffre concret. Quels sont les services concernés ? »

Monsieur Laurent Devin :

« Vous ne l'aurez pas, parce que je ne veux pas vous le donner, parce qu'en fait le subside est global, Monsieur Lecoq. Vous voyez, vous avez un subside global et donc ça rentre dans la masse de vos dépenses de personnel et on ne dit pas il y a autant là, il y a autant là, il y a autant là. Vous avez un quart de million d'euros qui va disparaître de la rubrique Recettes personnelles.
Ca va? Voilà. Je vous remercie, je lève la séance publique, je rassure celles et ceux qui voudraient récupérer très rapidement les personnes autour de la table, la séance à huis clos va durer très peu longtemps. Si vous patientez un petit peu, on pourra même revenir ici, je pense. Merci à toutes et à tous. »

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

80. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - Ecole communale fondamentale Binche 1 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

81. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - École communale fondamentale Binche 2 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

82. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - École communale fondamentale Binche 3 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

83. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - École communale fondamentale Binche 4 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

84. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - École communale fondamentale Binche 5 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

85. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - École communale fondamentale Binche 6 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

86. Enseignement fondamental - Conseil de participation 2025-2026 - École communale fondamentale Binche 7 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de Participation à partir de l'année scolaire 2025-2026, et suivantes

87. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2018-2019 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 24 périodes par semaine, à partir du 3 septembre 2018 - Ratification

88. Enseignement fondamental - Année scolaire 2020-2021 - Disponibilité pour convenance personnelle d'une institutrice maternelle à titre définitif du 17 mars 2022 au 18 mars 2022 inclus - Ratification

89. Enseignement fondamental - Personnel - Remplacer l'article 1 de la décision

rendue par le Collège communale en sa séance du 16 août 2021, point n°33 - Ratification

90. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 01/09/2021 au 30/06/2022, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 1, implantation de la rue de la Chapelette 72 à 7130 Bray - Ratification**

91. **Enseignement fondamental – Année scolaire 2021-2022 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 01/09/2021 au 30/06/2022, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6, implantation de l'Avenue du Charbonnage 12 à 7120 Estinnes-Au-Val - Ratification**

92. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 01/09/2021 au 30/06/2022, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3, implantation de la rue des Arquebusiers 41 à 7130 Binche - Ratification**

93. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville à raison de 3 périodes par semaine du 12 janvier 2022 au 1er avril 2022 - Ratification**

94. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville à raison de 3 périodes par semaine à partir du 20 octobre 2021 au 31 décembre 2021 - Ratification**

95. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Affectation d'une enseignante en qualité de maîtresse d'éducation physique à titre définitif à raison de 20 périodes et en qualité de maîtresse de psychomotricité à titre définitif à raison de 5 périodes à partir du 1er septembre 2021 - Ratification**

96. **Enseignement fondamental – Année scolaire 2021-2022 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 01/09/2021 au 30/06/2022, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 2, implantation de la rue Joseph Wauters 141 à 7134 Péronnes-lez-Binche - Ratification**

97. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire à partir du 10 janvier 2022 à raison de 12 périodes par semaine et démission au 19 février 2022 - Ratification**

98. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Commission Paritaire Locale - Démission d'un conseiller technique de la Ville de Binche au 22 juin**

2022 et désignation d'un nouveau conseiller technique - Ratification

99. Enseignement fondamental – Année scolaire 2021-2022 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle, à raison d'un temps plein, du 18/11/2021 au 26/11/2021, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3, implantation rue des Arquebusiers 41 à 7130 Binche - Ratification

100. Enseignement fondamental – Année scolaire 2021-2022 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 01/09/2021 au 30/06/2022, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 5 implantation rue Marie-José 174 à 7134 Ressaix - Ratification

101. Enseignement fondamental – Année scolaire 2021-2022 - Désignation et affectation d'une puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 01/09/2021 au 30/06/2022, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 1, implantation de la rue Alphonse Gravis 53 à 7134 Péronnes-lez-Binche - Ratification

102. Enseignement fondamental - Année scolaire 2022-2023 - Désignation d'une assistante maternelle à charge de la Ville à raison d'un 4/5 temps du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Ratification

103. Enseignement fondamental - Année scolaire 2022-2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 29/08/2022 au 07/07/2023 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 3, implantation de la rue de la Pépinière 57 à 7130 Binche - Ratification

104. Enseignement fondamental - Année scolaire 2022-2023- Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 29/08/2022 au 07/07/2023 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 5, implantation de la rue Jean Jaures 89 à 7134 Leval-Trahegnies - Ratification

105. Enseignement fondamental - Année scolaire 2022-2023 - Accord de 13 périodes à charge de la Ville de Binche - Ratification

106. Enseignement fondamental - Année scolaire 2022-2023 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5 temps par semaine - Ratification

107. Enseignement fondamental - Année scolaire 2022-2023 - Désignation et affectation d'une puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 29/08/2022 au 07/07/2023, à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 1, implantation de la rue Alphonse Gravis 53

à 7134 Péronnes-lez-Binche - Ratification

108. Enseignement fondamental – Binche 4 : Direction - Année scolaire 2022-2023 – Désignation d'un(e) remplaçant(e) en qualité de Directeur(trice) d'école à titre temporaire, à partir du 16 août 2022 et ce jusqu'à la désignation d'un(e) directeur(trice) temporaire pour un emploi de plus de 15 semaines dans une fonction de directeur/trice dans une école maternelle/primaire/fondamentale - Ratification

109. Enseignement fondamental – Binche 3 : Direction - Année scolaire 2022-2023 – Désignation d'un(e) directeur(trice) d'école à titre temporaire, à partir du 16 août 2022 et ce jusqu'à la désignation d'un(e) directeur(trice) stagiaire pour un emploi vacant dans une fonction de directeur/trice dans une école maternelle/primaire/fondamentale - Ratification

110. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 15 mai 2023 au 16 juin 2023 - Ratification

111. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Direction - Binche 3 - Commission d'évaluation en vue de l'évaluation d'une directrice stagiaire en fin de 1ère année de stage - Désignation des membres de la commission d'évaluation - Ratification

112. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation d'une assistante maternelle à charge de la Ville à raison d'un 4/5 temps du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

113. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 22 octobre 2023 au 31 décembre 2023- Prolongation - Ratification

114. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5 temps par semaine - Ratification

115. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 8 janvier 2024 au 31 mars 2024 - Prolongation - Ratification

116. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Reconduction de la réaffectation d'un maître de religion islamique, à titre temporaire, à partir du 26 août 2024 à raison de 3 périodes vacantes par

semaine et réintégration dans son Pouvoir Organisateur de Manage au 17 septembre 2024 - Ratification

117. **Enseignement fondamental - Personnel - Année 2024-2025 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire en immersion anglais à titre temporaire dans un emploi vacant du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification**

118. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire, dans un emploi non vacant et en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais, dans des périodes vacantes, du 09 janvier 2025 au 04 juillet 2025 - Ratification**

119. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'un maître d'éducation physique et de psychomotricité à titre temporaire, dans des périodes non vacantes, du 09 septembre 2024 au 18 octobre 2024 - Ratification**

120. **Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Reconduction du rappel provisoire à l'activité d'un maître de religion islamique, à titre temporaire, dans 5 périodes vacantes pour l'année scolaire 2024-2025 - Ratification**

121. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de morale à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification**

122. **Enseignement fondamental - Personnel - Année 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle en immersion anglais à titre temporaire, dans des périodes vacantes, pendant l'année scolaire 2024-2025 - Ratification**

123. **Enseignement fondamental - Année 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire en immersion anglais et maîtresse de seconde langue anglais, à titre temporaire dans des périodes vacantes du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification**

124. **Enseignement fondamental - Année 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire en immersion anglais et maîtresse de seconde langue anglais, à titre temporaire dans des périodes vacantes du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification**

125. **Enseignement fondamental - Personnel - Année 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle en immersion anglais et en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification**

126. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de psychomotricité, dans des périodes vacantes et non vacantes, du 08 janvier 2025 au 04 juillet 2025 - Ratification**

127. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification**

128. **Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif, à partir du 20 mai 2025 - Ratification**

129. **Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, du 27 mars 2025 au 06 juillet 2025 - Ratification**

130. **Enseignement fondamental - Binche 3 - Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 10 septembre 2025 au 08 octobre 2025 - Ratification**

131. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Écartement provisoire d'une puéricultrice à titre définitif - À dater dudit Collège communal - Ratification**

132. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche, du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**

133. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 13 périodes par semaine, du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**

134. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**

135. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse d'anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 4 périodes par semaine, du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**

136. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue : anglais à titre temporaire, à charge de la Ville de**

Binche, à raison de 2 périodes par semaine, du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification

137. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 13 périodes par semaine en maternel et de 5 périodes par semaine en primaire, du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**

138. **Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 20 périodes par semaine, du 3 novembre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification**

139. **Enseignement fondamental - Personnel - Année 2025-2026 - Trajet de réintégration d'une institutrice primaire à titre définitif - Décision du Service externe de Prévention et de Protection au Travail Cohezio - Ratification**

140. **Enseignement fondamental - Personnel - Année 2025-2026 - Trajet de réintégration d'un instituteur primaire à titre définitif - Décision du Service externe de Prévention et de Protection au Travail Cohezio - Ratification**

141. **Enseignement Officiel Subventionné - Conseil de Participation - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Désignation des trois membres de l'environnement social, culturel et économique - Ratification**

142. **Enseignement Officiel Subventionné - Conseil de Participation - Binche 1 à Binche 7 - Année scolaire 2025-2026 et Suivantes - Principe de renouvellement du nombre de trois représentants par catégorie - Prise de connaissance - Ratification**

143. **Enseignement Officiel Subventionné - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Modification de la désignation des membres de l'organisation représentative des membres du personnel, à dater du 29 septembre 2025 - Ratification**

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN